



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 26 juin 2025

N° 2025_18
Nomenclature acte : 9.1

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 16

Démissionnaire : 1

Présents : 9

Représentés : 3

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le dix-sept juin deux-mille-vingt-cinq, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLETT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : A. BULLETT, Z. KEFIFA, N. SAUCY, A-M. MERCADIER, J-Y. SOMMIER, M. FORNIER, S. LE BEUZE, M. LAGARDE, P. KATHOLA,

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLETT), D. LAFON (par A-M. MERCADIER), G. REIGADA (par Z. KEFIFA)

Absents excusés : S. ABGRALL, F. BROSSSE, S. BECHTOLA, A. BON

Démissionnaire : J. LECLERCQ

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et L. 2121-23,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L123-4 à L123-9,

VU le rapport d'activité du CCAS établi pour l'année 2024,

CONSIDERANT que ledit rapport constitue un document pertinent d'analyse des actions de l'établissement, d'aide à la décision auprès de ses administrateurs, et de prospective pour les années à venir,

Le rapporteur entendu,

PREND ACTE

Article 1 : qu'une présentation du rapport d'activité du CCAS pour l'année 2024 a eu lieu en séance le 26 juin 2025.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine

Fontenay-aux-Roses le **15 JUIL. 2025**

POUR EXTRAIT CONFORME
Laurent VASTEL
Président du CCAS



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le ...15/07/2025.....
Publication/Affichage le15/07/2025

Le Président du CCAS

Centre communal d'action sociale de Fontenay-aux-Roses,

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Le Mot de la Vice-présidente :

Grâce au travail sérieux et dévoué des agents, cette année 2024 a permis de réaliser de nombreux projets dans les différents secteurs.

Je pense d'abord à la dernière lettre de l'acronyme « CCAS ». 2024 fut l'année de la consolidation de l'équipe sociale, avec le recrutement de travailleurs sociaux, qui a permis à notre établissement de s'étendre bien au-delà de ses obligations légales, en effectuant notamment un travail d'envergure sur l'accompagnement social lié au logement.

Cette année confirma la montée en puissance du pôle seniors. Si le service maintien à domicile a poursuivi son travail sur les mêmes standards, nous pouvons collectivement être fiers de l'activité de l'espace loisirs seniors, ayant proposé de nombreuses sorties et ateliers, avec un succès qui ne se dément pas !

Je n'oublie pas le volet handicap, toujours dynamique et force de proposition pour innover en organisant des actions variées, en direction des agents, des personnes en situation de handicap, ou d'un plus large public.

Anne BULLE

Adjointe au Maire en charge du social
Vice-présidente du CCAS



Le Mot du directeur :

2024 fut ma première année « pleine » en tant que directeur. Avec davantage de recul, j'ai pu constater à nouveau la richesse du poste et la multiplicité de nos activités.

Nous nous sommes attachés à produire chaque jour d'ouverture un accueil de qualité, pour des publics bien souvent en situation de précarité ou en perte d'autonomie. Un effort de tous les jours pour tenter de répondre avec réactivité et à-propos aux problématiques que les personnes traversent, d'une immense diversité. Je retiens aussi les beaux projets ponctuels que nous avons su mener à bien ensemble : les sorties culturelles inclusives, l'organisation d'une collecte de protections périodiques dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle, la distribution de chèques cadeaux en fin d'année aux familles fontenaisiennes les plus modestes...

Si un tel constat tombe sous le sens, je préfère le réitérer ici : j'ai la chance de travailler avec une belle équipe, composée d'agents consciencieux et investis. Ces pages n'auraient pu être rédigées avec autant de contenus sans leurs efforts à tous, que je salue une fois de plus.

Théo MALEYSSON
Directeur du CCAS



Table des matières

I) Les grands projets menés par le CCAS	4
1) Les dossiers traités par le Conseil d'Administration en 2024	4
2) L'Analyse des Besoins Sociaux	6
3) Des ressources humaines et financières	9
a) Humaines.....	9
b) Financières	10
II) L'accueil et l'orientation	12
1) L'accueil physique et téléphonique.....	12
2) Le Pass Local.....	13
3) Les titres Améthystes	14
III) Le secteur social	15
1) Le travail d'évaluation et d'orientation du CCAS	15
2) Les aides légales	15
a) Les aides sociales.....	15
b) La domiciliation administrative.....	17
3) Les aides facultatives.....	20
a) Les aides d'urgence :	21
b) La commission permanente	23
4) Les missions complémentaires	25
a) La mission d'écrivain public.....	25
b) Les inscriptions GAFIB	26
c) Le regroupement familial	26
d) Les missions complémentaires liées au logement.....	26
d) Les actions partenariales.....	32
IV) Le secteur handicap	37
1) La permanence handicap	37
2) L'instruction des dossiers MDPH.....	38
3) Les actions de sensibilisation	40
4) La Commission Communale pour l'Accessibilité.....	44
V) Le secteur seniors :	47
1) Le service du maintien à domicile	47
a) Le portage de repas.....	47
b) L'aide à domicile.....	48
c) La téléassistance.....	49
2) La prévention canicule	50
3) Les Loisirs	52
a) L'Espace Loisirs Seniors	52
b) Les sorties et animations à destination de tous les seniors.....	58
c) Les partenariats avec la Résidence Arpavie	61
4) La mobilité.....	62

I) Les grands projets menés par le CCAS

1) Les dossiers traités par le Conseil d'Administration en 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises en 2024.

En 2024, 3 membres du Conseil d'Administration se sont portés démissionnaires : Mme Josette LECLERCQ représentante de l'UDAF 92, Mme Elodie CATON représentant de Famille Services et Mme Safia BOUALI représentante de la Croix Rouge Française remplacée par Mme Françoise BROSSE.

Vote du budget 2024

Le budget primitif de l'établissement présentait quelques singularités par rapport à ses prédécesseurs.

- Une hausse significative du chapitre 012, correspondant aux charges de personnel : cet accroissement s'explique par la reprise des salaires de plusieurs agents par l'EPA, à la démarche de déprécarisation sur certains postes, et à l'ouverture de nouveaux emplois.
- Une augmentation nette au niveau du chapitre 74, avec une subvention de fonctionnement en provenance de la Ville nettement réhaussée.
- Une légère baisse des charges à caractère général

Election d'une Vice-présidente déléguée

En juin 2024, le Conseil d'Administration a élu Mme Anne-Marie MERCADIER en tant que Vice-présidente déléguée. En cas d'absence ou d'empêchement du Président ou de la Vice-présidente, elle sera chargée de remplacer la vice-présidente sur des missions similaires.

Vœu pour une présence du CCAS lors des conférences des bailleurs sociaux présents sur la ville

Les membres du Conseil d'Administration ont émis le vœu qu'un représentant du CCAS soit systématiquement invité à la Conférence des Bailleurs ainsi qu'aux diverses commissions du même ordre afin de répondre aux besoins des Fontenaisiens, et être informés des différentes problématiques liées au logement sur le territoire communal. Ils souhaitent que le CCAS puisse intervenir le plus rapidement possible lors de situations d'impayés ou d'expulsions locatives.

Versement aux agents éligibles d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Les agents titulaires, stagiaires et contractuels, employés par le CCAS, se sont vu verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Cette prime soumise à plusieurs conditions cumulatives et variantes en fonction de la rémunération de l'agent a été versée au mois de juin 2024.

M. Laurent VASTEL

Maire
Président du CCAS

Mme Anne BULLET

Maire-adjointe
Vice-présidente du CCAS

Mme Anne-Marie MERCADIER

Conseillère Municipale
Administratrice → Vice-présidente
déléguée

Mme Zahira KEFIFA

Conseillère Municipale
Administratrice

M. Dominique LAFON

Maire-adjoint
Administrateur

Mme Gabriela REIGADA

Maire-adjointe
Administratrice

Mme Nathalie SAUCY

Conseillère Municipale
Administratrice

M. Pierre KATHOLA

Conseiller municipal de l'opposition
Administrateur

M. Jean-Yves SOMMIER

Conseiller municipal de l'opposition
Administrateur

Mme Stéphanie LE BEUZE

Représentant des Apprentis d'Auteuil
- Coup d'Pouce
Administratrice

Mme Annette BON

Représentant des Retraités et pré-
retraités CFDT
Administratrice

Mme Maryse LAGARDE

Représentant du CIDFF92/Sud
Administratrice

**Mme Safia BOUALI → Mme
Françoise BROSSE**

Représentant la Croix-Rouge
française - Administratrice

Mme Elodie CATON

Représentant de Famille Services
Administratrice

M. Michel FORNIER

Représentant Habitat et Humanisme
Administrateur

Mme Josette LECLERCQ

Représentant de l'UDAF 92
Administratrice

Mme Danielle DELATTRE

Représentant de l'UNAFAM
Administrateur

2) L'Analyse des Besoins Sociaux

L'Analyse des Besoins Sociaux, plus communément appelée ABS, constitue l'une des obligations légales du CCAS. Elle consiste, comme le stipule le Code de l'Action sociale et des Familles, en un « diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire ».

Cet outil d'aide à la décision vise :

- À dresser un état des lieux social de la Ville, pour soulever de nouvelles problématiques de terrain à travers l'émergence d'indicateurs de suivi.
- À définir les axes opérationnels à mener pour répondre aux besoins des habitants, et à anticiper l'évolution et les enjeux du territoire en termes de politiques sociales.

Lancée en 2021, l'ABS s'est organisée en plusieurs phases :

- Une phase de diagnostic socio-économique du territoire (Profil croisé à partir de données statistiques, entretiens stratégiques avec les acteurs clés du territoire, enquête auprès de la population).
- Une phase de concertation afin d'élaborer un schéma communal d'action sociale (Identification de réponses déjà existantes sur le territoire, groupes de travail thématiques avec les acteurs du territoire).

Les groupes de travail composés d'élus, d'agents du CCAS, d'agents municipaux, de partenaires institutionnels et/ou associatif ont fait émerger trois grandes thématiques. Pour chacune d'elles, plusieurs axes d'intervention ont été définis, formalisés sous forme de fiches actions.

L'ABS a mis en évidence des disparités importantes en fonction des quartiers, et notamment une précarisation du quartier de Scarron, en plus du quartier dit « Paradis-Blagis », déjà identifié comme fragile au niveau des indicateurs sociaux. L'analyse fait également état d'un phénomène de « géronto-croissance » observable au niveau national.

En parallèle des données socio-démographiques contenues dans l'analyse, il est constaté qu'une partie des habitants de la commune se trouve en situation de fragilité et est susceptible de solliciter les équipes du CCAS, ponctuellement ou durablement.

Depuis 2024, le CCAS compose avec une hausse nationale du taux de pauvreté qui se répercute sur les demandes des usagers, occasionnelles ou fréquentes, gérées directement par ses agents ou par d'autres partenaires.

Fiches actions présentées lors de la restitution de l'ABS

Accompagnement social des Fontenaisiens	Prévention et accompagnement du vieillissement	Soutien aux jeunes Fontenaisiens
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un outil d'aide à la décision (pour les partenaires) et de fiches sur les différents services • Organisation de permanences d'accueil pour les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi • Organisation de permanences des travailleurs sociaux dans la commune • Création d'un guide numérique et papier pour les usagers • Animation d'un réseau de professionnels et bénévoles de l'accompagnement social • Développer des actions liées à la monoparentalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des loisirs à domicile • Favoriser les visites de convivialité • Lutter contre l'isolement et favoriser l'aller-vers • Lutter contre la fracture numérique (ateliers...) • Améliorer la mobilité • Développer les liens intergénérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le décrochage scolaire en lien avec l'ensemble des partenaires • Favoriser l'accompagnement vers le logement • Favoriser l'insertion professionnelle • Développer un parcours citoyen des jeunes • Favoriser l'accès aux activités pour les jeunes en situation de handicap • Porter des actions autour du numérique (prévention) • Renforcer l'offre d'accompagnement paramédical • Favoriser le soutien à la parentalité

Depuis 2024, chaque groupe de travail thématique se réunit chaque trimestre afin de travailler conjointement avec les agents du CCAS, en vue de mettre en place des actions/outils communs, pour répondre ensemble aux évolutions des besoins des Fontenaisiens.

Depuis 2024, plusieurs projets ont vu le jour :

Sur le volet social :

- Des rencontres régulières se tiennent entre les acteurs associatifs et institutionnels pour échanger sur les attentes et les actualités de chacun. Elles donnent la possibilité à ses participants d'échanger sur leurs limites, lorsque ceux-ci ont besoin de compléments d'informations où n'ont plus la capacité de trouver une solution pratico-pratique ou d'aborder les limites des aides pouvant être sollicitées.
- Mise en place d'un annuaire interne au service régulièrement mis à jour précisant les coordonnées de chacun, mais également ses missions, son rôle et les publics concernés par ces actions.
- Reprise du Conseil Local de Santé Mentale : outil fonctionnant autour de deux volets : un volet « curatif » consistant en une cellule de veille destiné à permettre

une concertation des professionnels (services médicaux, mais pas uniquement) sur des situations individuelles complexes au plan psycho-social (une fiche de procédure est actuellement en cours de confection) ; un volet « préventif », avec la mise en place d'actions de sensibilisation au public sur le thème de la santé et du bien-être mental, notamment à l'occasion des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM).

- Au niveau de la Petite Enfance : animation d'ateliers par le Réseau des Parents, mise en place d'un forum de la Petite Enfance, réunion d'information sur les modes d'accueil, permanence de l'Elue
- Permanence d'un travailleur social à la Maison de Quartier

Sur le volet des seniors :

- Feuillet Seniors dans le Fontenay Magazine
- Mise en place d'actions « d'aller-vers » aux Blagis : galettes des Rois des seniors, permanence de Mme KEFIFA
- Ouverture de la Résidence Arpavie aux bénéficiaires du maintien à domicile pour l'accès à diverses activités et à la restauration, déploiement d'activités communes avec l'Espace Loisirs Seniors (croisière sur la Seine)
- Action intergénérationnelle (mise en place d'une chorale intergénérationnelle)
- Mise en place d'ateliers numériques

Sur le volet jeunesse (actions portées par le service jeunesse) :

- Partenariats divers avec le Groupement d'intérêt public Vallée Sud Emploi
- Semaine de l'orientation pilotée conjointement avec le collège des Ormeaux
- Dispositif « *Gère ton stage* »
- Reprise du dispositif d'Accueil du Collégien Temporairement Exclu (ACTE)
- Projet « *Débattons tous ensemble* »
- Dispositif « *Parencontre* » de soutien à la parentalité et d'apprentissage de la citoyenneté



Zoom sur la Journée Internationale des droits des femmes du 8 mars

Dans le cadre du 8 mars, plusieurs actions ont été menées par les services de la Ville, pour sensibiliser les Fontenaisiens sur la place des femmes sur le territoire et s'inscrire dans la célébration du cinquantenaire du vote de la loi Veil.

A cette occasion, en partenariat avec le CMS, le CCAS a proposé une séance documentaire-débat sur le droit à l'avortement en France à la Maison de Quartier des Paradis. Cet événement intergénérationnel, en présence de seniors, d'adolescents et de professionnels du planning familial du Département des Hauts-de-Seine a permis d'alimenter la discussion sur le vécu des femmes et les combats qui ont mené à cette loi portée par Simone Veil.



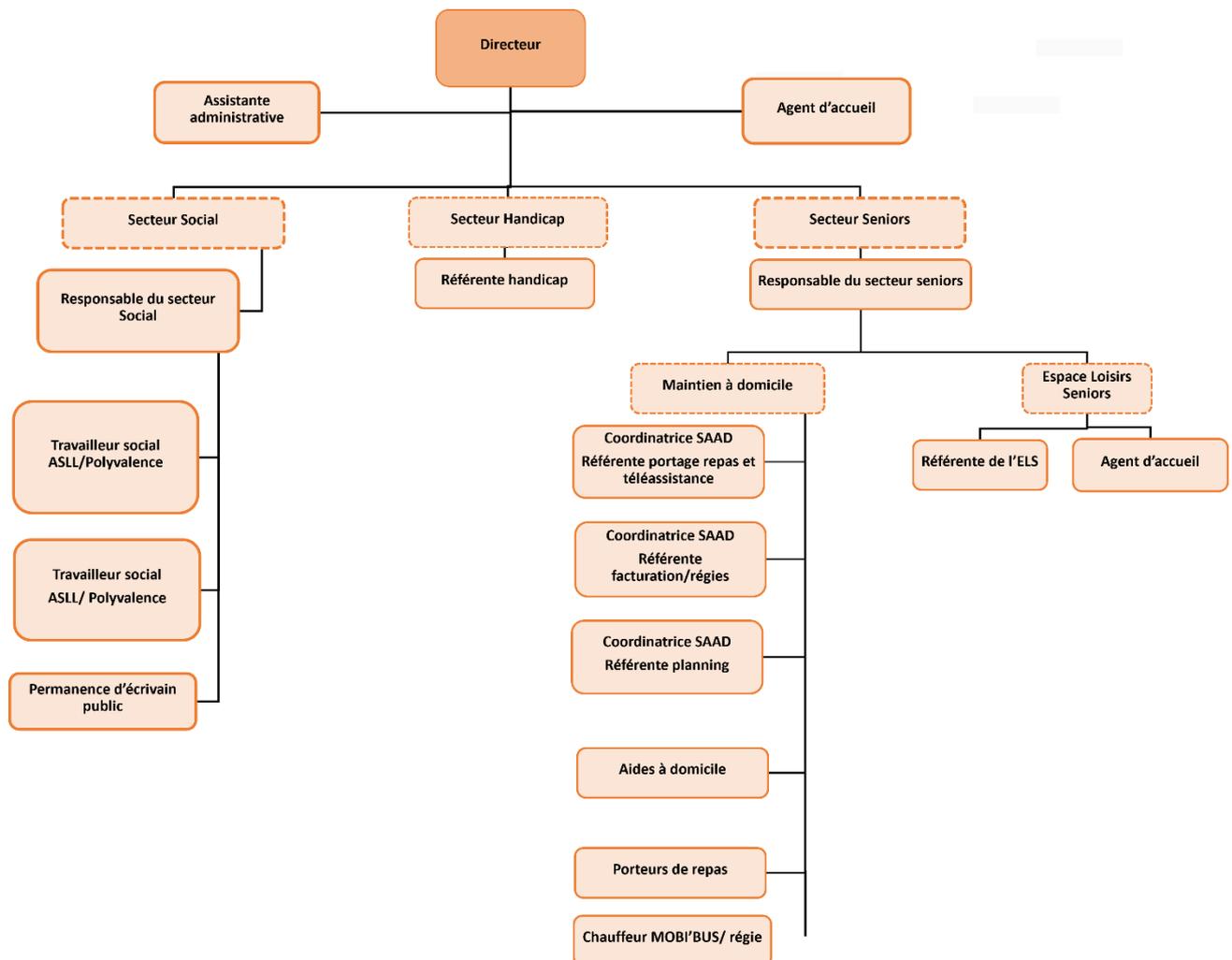
3) Des ressources humaines et financières

a) Ressources humaines

Le CCAS de Fontenay-aux-Roses est un service essentiel de proximité, au cœur de l'action sociale de la commune. Il œuvre au quotidien pour accompagner les habitants en situation de fragilité, soutenir les initiatives solidaires et favoriser l'inclusion sociale. L'équipe du CCAS est composée de professionnels engagés et à l'écoute.

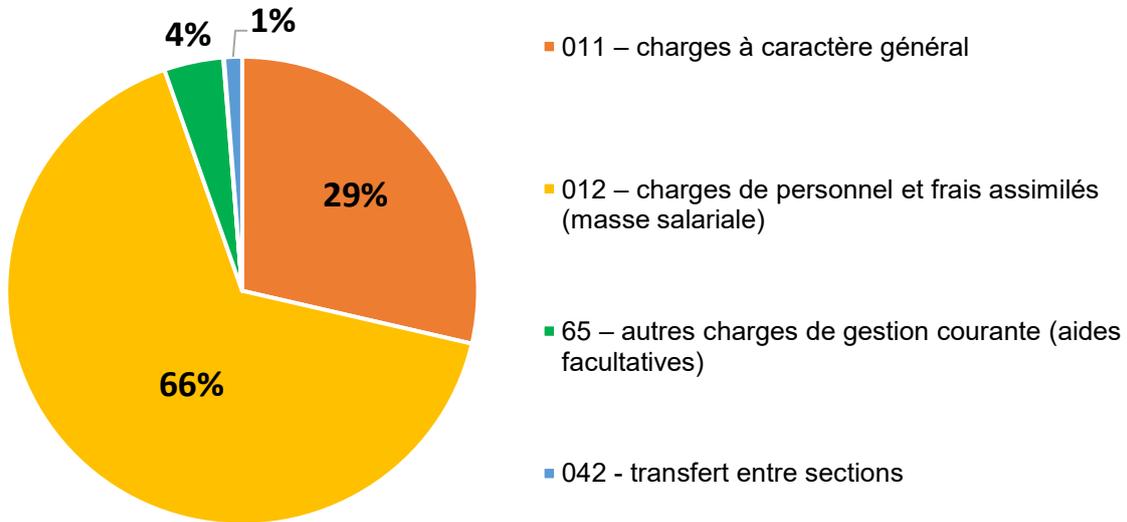
5 anciens agents administratifs titulaires sont des agents mis à disposition de la ville. Les deux travailleurs sociaux et l'agent d'accueil de l'Espace Loisirs Seniors sont contractuels. Au niveau des aides à domicile et des porteurs de repas, 4 agents sont contractuels et 2 sont vacataires. 1 agent titulaire du pôle seniors n'apparaît pas sur l'organigramme étant en arrêt longue maladie.

Organigramme au 31 décembre 2024

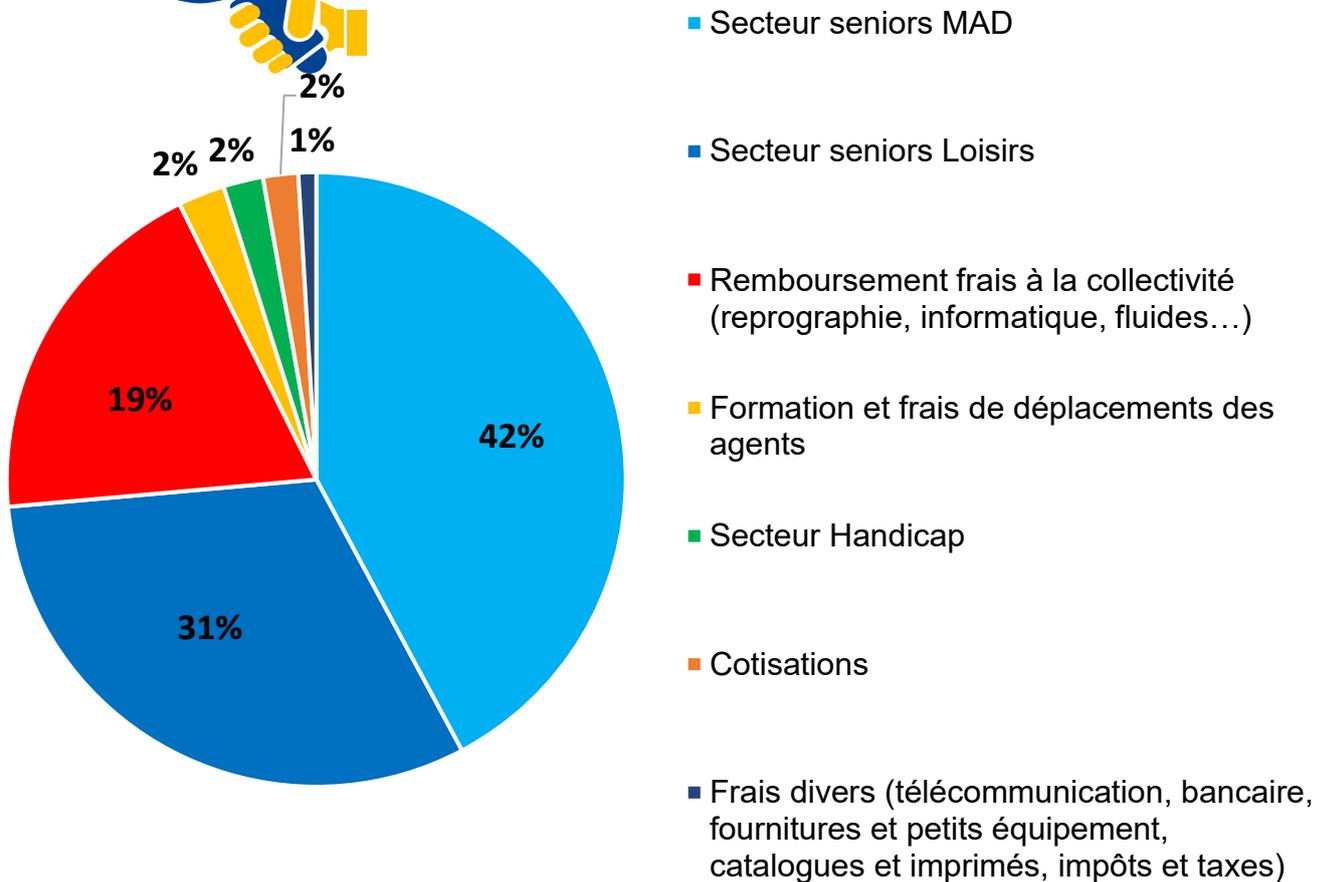


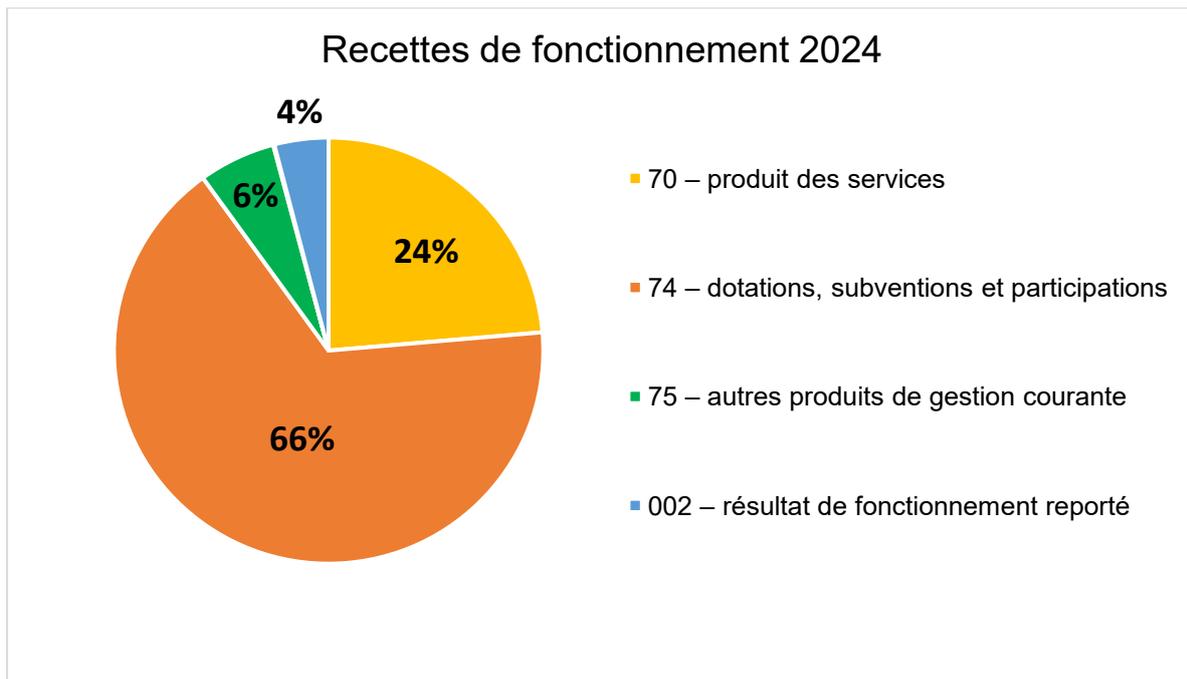
b) Ressources Financières :

Dépenses de fonctionnement 2024



Zoom sur les principaux postes de dépenses pour les charges à caractère général





Les recettes :

Le chapitre 70 correspond aux produits de services (aide à domicile, Mobibus et portage de repas, loisirs). Le portage de repas et le Mobibus sont en sous-réalisation, contrairement aux loisirs et aux recettes générées par les aides à domicile en sur-réalisations.

Le chapitre 74 des dotations et subventions est lui en sur-réalisation. La subvention Ville a été versée intégralement. Il se compose également de la subvention du Département liée à l'ASLL et est majoré par les recettes issues du dispositif Quartier 2030.

→ L'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 concernent en premier lieu le renouvellement du véhicule MOBIBUS. Les dépenses se composent également de la licence du logiciel du service maintien à domicile, l'achat d'une fontaine à eau pour l'Espace Loisirs Seniors et du matériel informatique pour les agents.

Quant aux recettes, il s'agit principalement de jeux d'écritures et de transferts de fonctionnement pour équilibrer le budget.

II) L'accueil et l'orientation

1) L'accueil physique et téléphonique

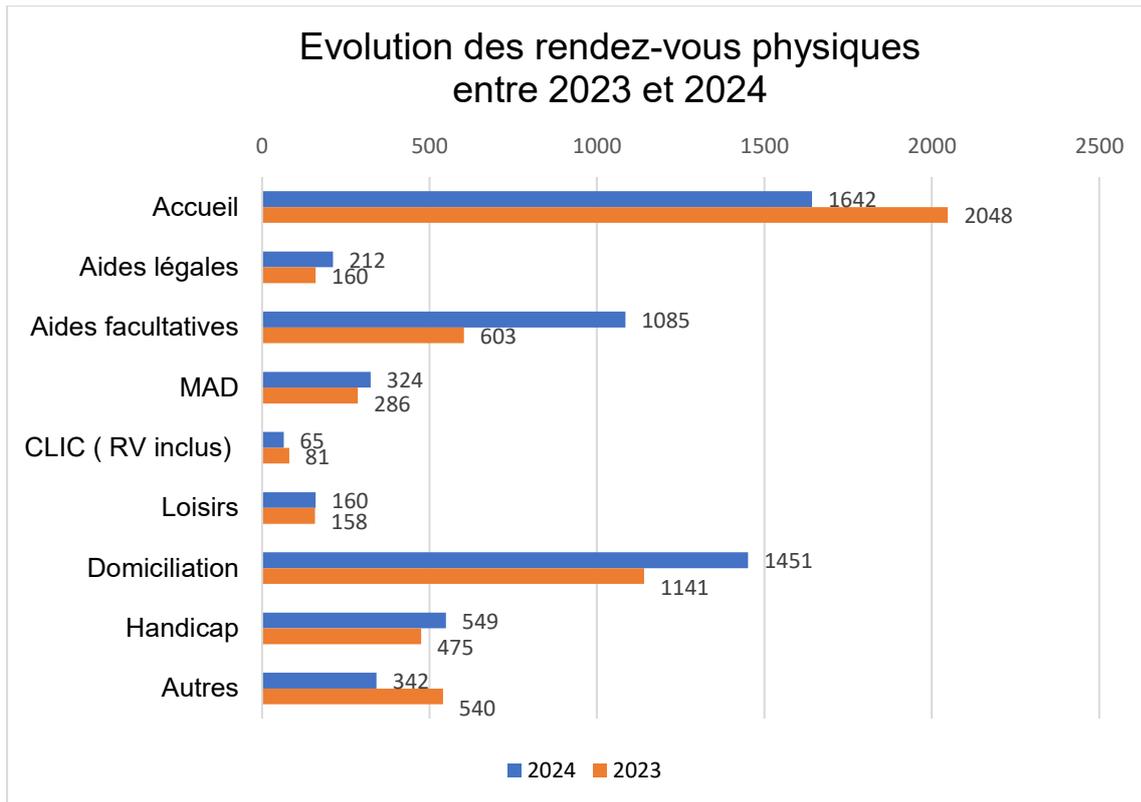
L'accueil constitue la première interface entre les usagers et les différents pôles du service. Il accueille, informe, oriente et accompagne les personnes dans leurs démarches. Chaque usager y est accueilli dans un cadre respectueux et confidentiel, qu'il s'agisse d'un besoin ponctuel, d'une situation de crise ou d'un accompagnement à plus long terme.

En plus de ces missions, l'agent instruit également les dossiers des cartes Améthystes, du Pass local, fixe les rendez-vous des usagers en fonction des agendas des autres agents et assure le suivi administratif des personnes domiciliées.



En 2024, l'accueil a été sollicité 12 052 fois, accueil téléphonique et physique. Une augmentation des rendez-vous physiques est constatée, qui s'explique par le recrutement de deux travailleurs sociaux, qui ont pu reprendre à leur compte le suivi d'une part importante d'usagers.

S'observe parallèlement une baisse des sollicitations téléphoniques (-16% par rapport à 2023). Cette diminution se justifie du fait d'une meilleure communication des lignes directes des agents.



Les appels concernant la domiciliation (+27%), les aides facultatives (+25%), le handicap (+20%) et les loisirs (+17%) sont en hausse. Ceux liés à l'accueil (titre améthyste, Pass local, prise de rendez-vous, informations de premier niveau) sont en baisse de 44% par rapport à 2023. Même constat pour les demandes d'informations diverses hors CCAS (-39%).

2) Le Pass Local

Le Pass Local est un titre de transport gratuit proposé par l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris (VSGP) sur la ligne du Petit Fontenaisien. Les personnes éligibles à la gratuité sont les plus de 60 ans (sans condition de ressources), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA ainsi que les collégiens, les étudiants et les enfants de 4 à 11 ans.

Le Pass Local est valable un an à compter de sa date d'émission. Pour le renouveler, il est nécessaire de remplir à nouveau le formulaire de demande en fournissant les pièces justificatives actualisées. Le CCAS a pris en charge l'instruction de ce Pass depuis 2023.



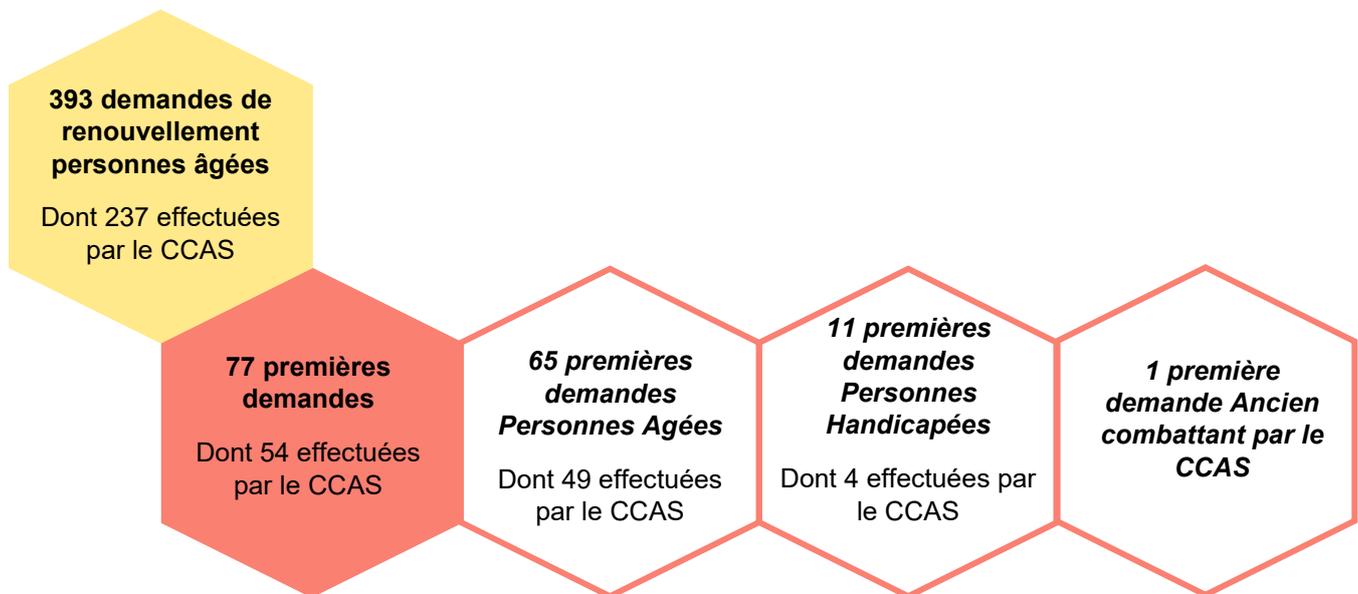
L'instruction peut se réaliser par internet sur le site de VSGP ou au CCAS. Cependant, dans les deux situations, le dossier est soumis à une vérification et une validation de la part de l'agent d'accueil du CCAS transmise ensuite à VSGP.

En 2024, 210 demandes ont été instruites, 153 directement à l'accueil du CCAS et 57 en ligne.

3) Les titres Améthystes

Le titre de transport Améthyste est un forfait annuel, réservé aux personnes handicapées ou retraitées sous conditions de ressources ou de statut (anciens combattants), conférant l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau francilien. Les demandes peuvent s'effectuer auprès du CCAS ou en ligne. Le titre Améthyste est valable pour un an, et renouvelable. Chaque demande fait l'objet d'une participation financière de l'ordre de 25 à 50 €.

291 dossiers dits « Améthystes » ont été instruits en 2024 sur 470 dossiers fontenaisiens, soit 62% des demandes totales (première demande et renouvellement inclus) sur la Ville, les 38% restantes ayant été effectuées directement en ligne par les bénéficiaires. Cette année, on constate une diminution du nombre d'instructions totale de 22%.



Le nombre de renouvellements ne comprend pas les renouvellements automatiques pour les bénéficiaires non soumis aux conditions de ressources (anciens combattants, veuves de guerre, veuves d'anciens combattants, médaillés de la famille et réfractaires au STO...).

Le Département des Hauts-de-Seine n'a plus la possibilité de communiquer le nombre de détenteurs de la carte Améthyste par catégorie. Le travail consciencieux de statistiques de l'agent d'accueil permet d'aboutir aux chiffres présentés ci-avant.

III) Le secteur social

1) Le travail d'évaluation et d'orientation du CCAS

L'évaluation et l'orientation des usagers constituent des piliers fondamentaux de l'action sociale. Elles visent à garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité. L'évaluation repose sur une analyse approfondie de la situation de chaque usager afin d'identifier ses besoins, ses ressources, ainsi que les facteurs de fragilité. Réalisée à travers des entretiens personnalisés, cette démarche permet de collecter des informations essentielles pour proposer des réponses ciblées.

Une fois les besoins identifiés, les agents du CCAS mobilisent leur expertise et leur réseau de partenaires pour orienter les usagers vers les solutions les plus adaptées. Ils accompagnent également ces derniers dans leurs démarches, dans une logique d'autonomie.

L'évaluation et l'orientation ont plusieurs finalités :

- Identifier précisément les besoins des usagers, afin d'éviter les réponses inefficaces ;
- Orienter vers les services les plus appropriés, en facilitant l'accès aux droits et en favorisant l'autonomie des personnes ;
- Optimiser l'usage des ressources locales dans le champ de l'action sociale, tout en évitant les doublons.

L'accompagnement social nécessite une coordination étroite entre les agents du CCAS, les bailleurs sociaux, les associations, les services publics et les institutions partenaires, afin de garantir une prise en charge cohérente, globale et adaptée.

En avril et juin 2024, deux travailleurs sociaux sont venus compléter l'équipe du pôle social. L'équipe a suivi diverses formations de logiciels métiers (millésime social, Domifa, plateforme SIAO¹), ainsi que des formations sur le DALO et sur la précarité alimentaire.

2) Les aides légales

a) Les aides sociales

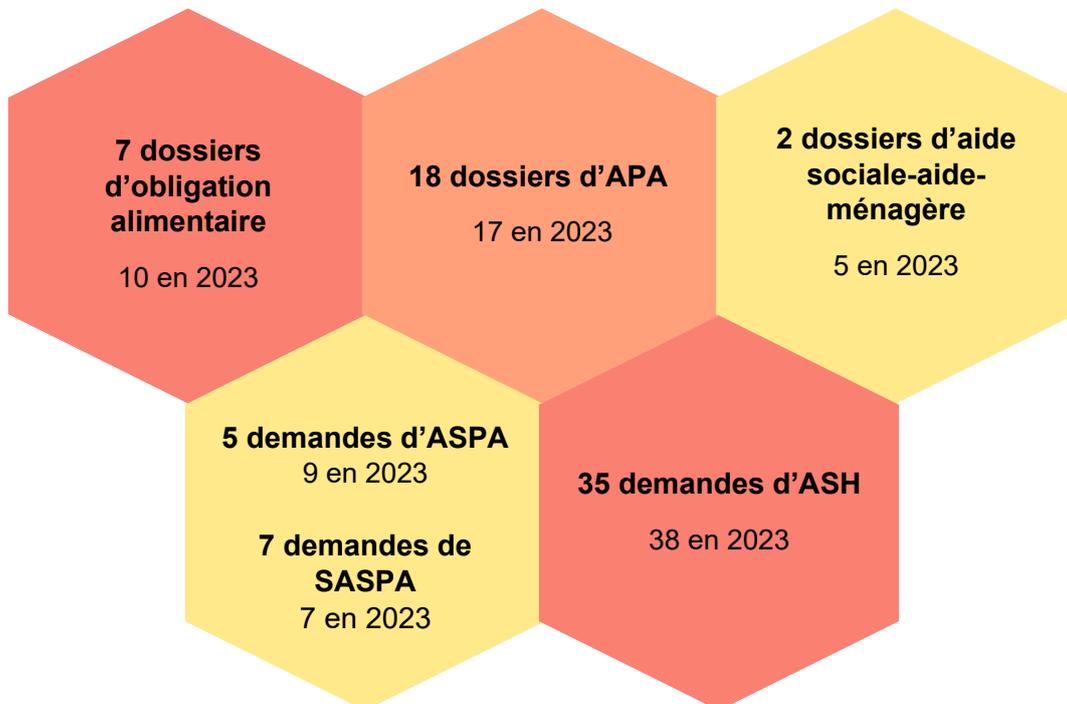
Le Code de l'Action Sociale et des Familles confie au CCAS une mission d'instruction administrative de plusieurs aides sociales légales, c'est-à-dire prévues et encadrées par la loi. Ces aides sont destinées à répondre aux besoins fondamentaux des personnes, afin de compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou au handicap des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens.

Un entretien est fixé avec l'utilisateur afin de constituer et vérifier la complétude du dossier. Le CCAS ne décide pas de l'attribution des aides légales, mais joue un rôle crucial dans leur accès. Il facilite les démarches, accompagne les usagers dans la constitution de leurs dossiers, puis les transmet aux autorités qui prendront la décision finale (Conseil départemental, caisses de retraite...).

¹Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) est un service permettant la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées géré par le 115.

Le CCAS instruit différents types d'aides telles que :

- **L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH PA et PH)** : elle permet de prendre en charge tout ou partie des frais d'hébergement en établissement (EHPAD, maison de retraite) des personnes âgées ou handicapées disposant de faibles ressources.
- **L'Obligation Alimentaire (OA)** : devoir légal pour les membres d'une même famille (notamment les enfants envers leurs parents) de subvenir aux besoins essentiels d'un proche en difficulté.
- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** : destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie (GIR 1 à 4), cette aide permet de financer les prestations à domicile ou en établissement.
- **L'aide sociale – Aide-ménagère** : aide destinée aux personnes âgées de 65 ans ou plus ou handicapées, ayant de faibles ressources, afin de les aider à accomplir les actes essentiels du quotidien à domicile.
- **L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)** : elle garantit un revenu minimal aux personnes âgées disposant de faibles ressources.
- **Le Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (SASPA)** : ce dispositif versé par la Caisse des Dépôts concerne les personnes âgées n'ayant droit à aucune retraite.



L'instruction des dossiers d'aides légales reste relativement stable par rapport à l'année précédente. Pour rappel, les agents du CCAS peuvent instruire ces dossiers directement au domicile des usagers n'ayant pas la capacité de se rendre en mairie.

b) La domiciliation administrative

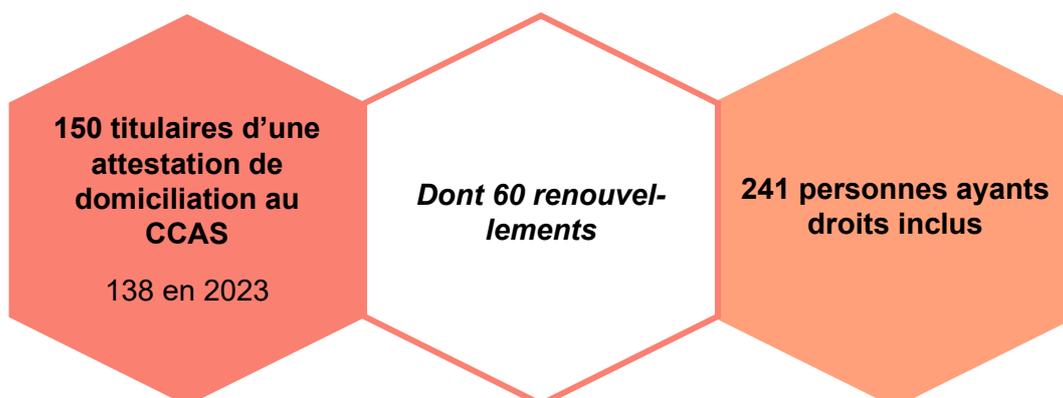
La domiciliation administrative permet à toute personne dépourvue de domicile stable ou fixe et justifiant d'un lien avec la commune, de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et de faire valoir certains droits et prestations. Elle est accordée pour une durée d'un an renouvelable, et ouvre droit à l'ensemble des prestations sociales (RSA, CMU, PCH, AAH...) [Art. L264-1 du Code de l'action sociale et des familles].

Pour en bénéficier, le demandeur doit justifier d'un rattachement réel à la commune : exercer une activité professionnelle sur le territoire communal, suivre un accompagnement social ou des actions d'insertion sur la commune, exercer l'autorité parentale sur un enfant scolarisé dans la commune, ...

Toute demande de domiciliation, qu'elle soit initiale ou dans le cadre d'un renouvellement, donne lieu à un entretien obligatoire avec le CCAS, comme le prévoit l'article D.264-2 du Code de l'action sociale et des familles. Cet entretien vise à :

- informer le demandeur de ses droits, du caractère opposable de la domiciliation et des obligations qui y sont liées (notamment se présenter au moins une fois tous les trois mois à l'organisme domiciliataire),
- souligner l'importance d'une consultation régulière du courrier,
- proposer un accompagnement social adapté selon la situation : accès aux droits, logement, santé, inscription à France Travail, etc.

Depuis juillet 2023, les usagers peuvent prendre rendez-vous en ligne pour effectuer leur demande de domiciliation. Des créneaux d'une heure sont disponibles chaque jeudi matin.



En 2024, on constate une légère augmentation du nombre de domiciliations par rapport à 2023 de 9% avec 90 nouvelles demandes.

59% des domiciliés sont des hommes. Seul un mineur dispose d'une attestation de domiciliation.

Dans 77% des cas, les demandes de domiciliation sont sollicitées pour avoir accès à un ou plusieurs droits civils ou civiques, ou pour accéder à des prestations sociales.

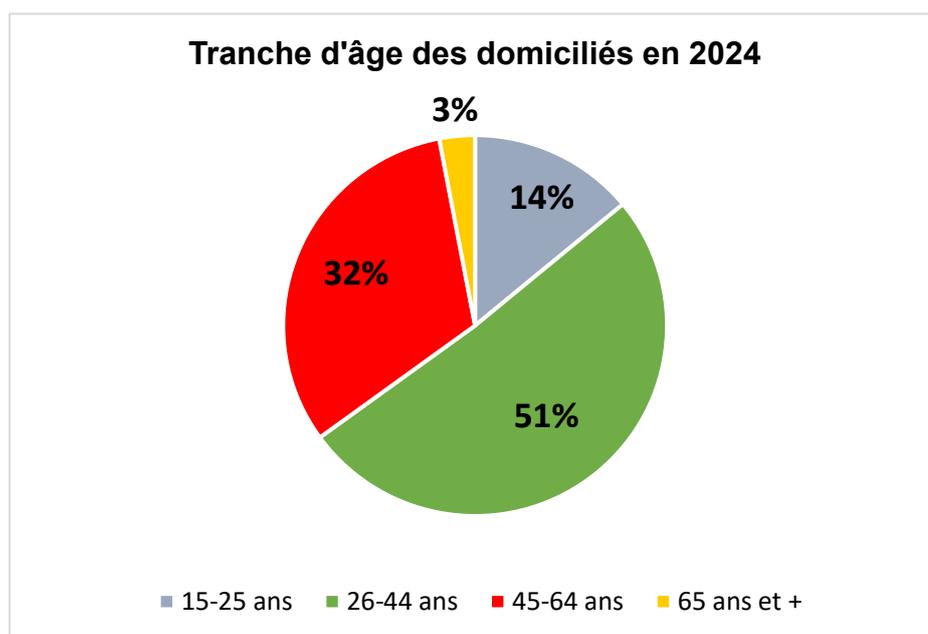
14 refus ont été notifiés suite à une mauvaise orientation ou à une absence de lien avec la commune.

33% des domiciliés sont hébergés par un tiers, 33% sont dans un hébergement social stable, 19% sont des sans-abris, 3% sont dans des logements avec l'impossibilité d'utiliser leur adresse.²

Les principales causes d'instabilité sont l'hébergement chez un tiers sans pouvoir justifier d'une adresse de façon constante et confidentielle (31%) et les ruptures familiales et/ou conjugales (21%).

Les domiciliés sont systématiquement invités à rencontrer un travailleur social afin d'évaluer leur situation et de déposer une demande de logement social. Les personnes dépourvues de logement peuvent soit être « labellisées », soit faire un recours DALO³ pour être reconnues comme prioritaires par la Préfecture et accélérer leur entrée dans un logement.

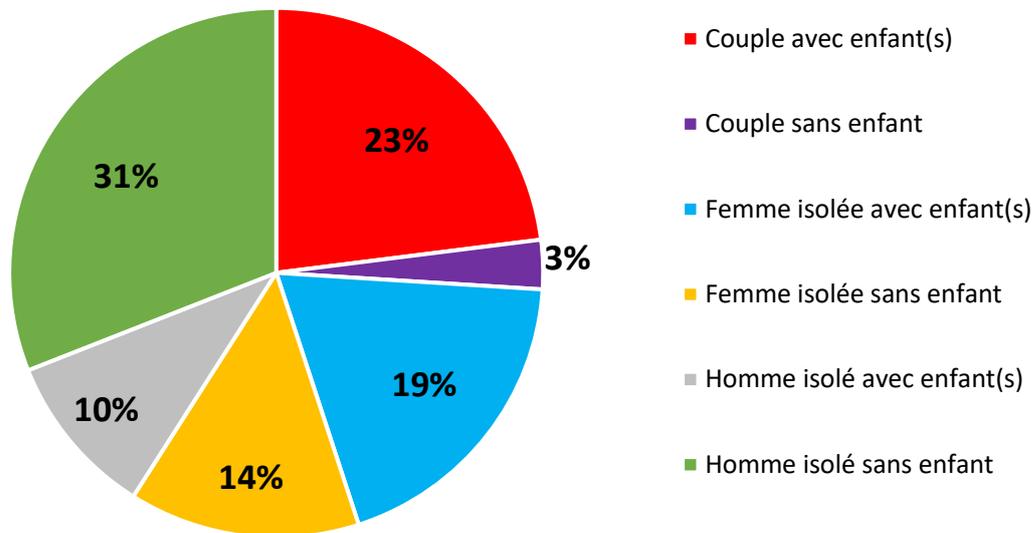
Un besoin d'aide pour les démarches administratives est fréquemment identifié auprès des publics les plus vulnérables. Par ailleurs, les travailleurs sociaux orientent régulièrement les personnes vers les structures locales (SST, France Services, service logement, CIDFF, Croix-Rouge, GAFIB, etc ...) afin de leur fournir le soutien nécessaire.



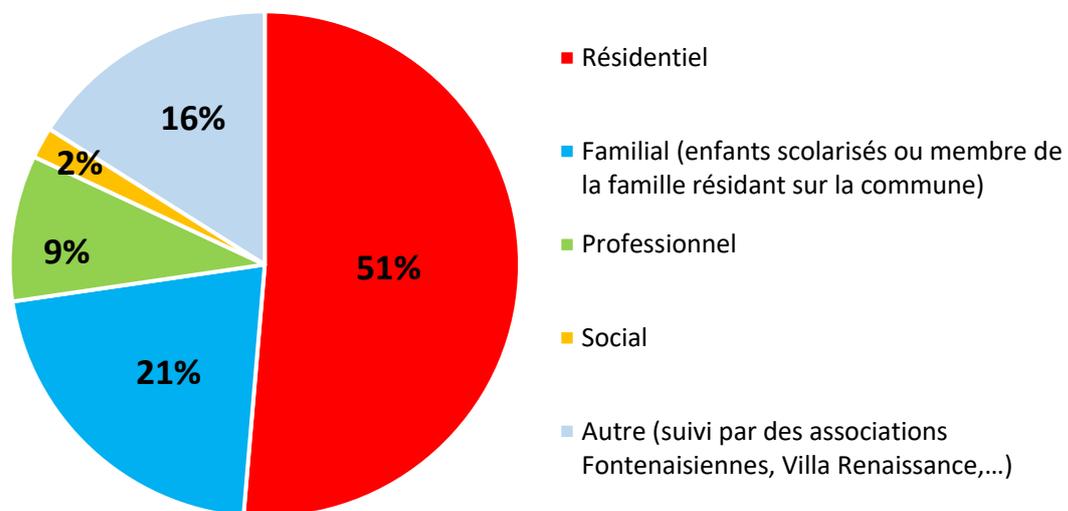
² 13% des domiciliés n'ont pas donné de renseignements plus précis, 5% vivent à l'hôtel

³ Droit au Logement Opposable

Type de ménage domicilié en 2024



Lien avec la commune en 2024



Le CCAS a enregistré 5 216 interactions avec ses domiciliés (appels téléphoniques, avis de passage, remise de courriers), soit une augmentation de 46% (3 566 interactions en 2023).

En 2024, le CCAS a opéré 56 radiations pour les motifs suivants :

Répartition des radiations par motif en 2024	
À la demande de la personne	8%
Plus de liens avec la commune	6%
Domiciliation arrivée à échéance (1 an) - renouvellement non sollicité	52%
Non-manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs	2%
Non-respect du règlement	0%
Entrée dans un logement/hébergement stable	31%

Le nombre de radiations est en baisse par rapport à l'année précédente (-50%), ce qui s'explique dans un premier temps par un laps de temps durant lequel on note une absence de professionnel pour les traiter, mais également des professionnels mobilisés plus fréquemment sur d'autres missions (aides légales, ASLL, aides facultatives).

La radiation peut être prononcée pour plusieurs motifs⁴ : à la demande du bénéficiaire, lorsque le CCAS est informé par l'intéressé qu'il a trouvé une solution de logement durable, ou ne dispose plus de lien avec la commune, lorsqu'il ne s'est pas présenté physiquement ou à défaut manifesté par téléphone, pendant plus de 3 mois consécutifs⁵.

3) Les aides facultatives

Contrairement à l'aide sociale légale, ces aides n'ont aucun caractère obligatoire et relèvent de la libre initiative du CCAS. Elles peuvent prendre la forme de prestations remboursables ou non remboursables, selon les situations.

Ces aides visent à répondre à des situations d'urgence, notamment pour les personnes en grande précarité ou confrontées à un accident de la vie. Régies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, elles ont un caractère subsidiaire : elles ne sont mobilisées qu'après sollicitation de l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Le règlement des aides facultatives poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre au CCAS d'intervenir directement en tant que prescripteur d'aides ;
- Simplifier le processus d'attribution des aides pour les bénéficiaires ;
- Améliorer l'accessibilité, la lisibilité et la proximité des services du CCAS ;
- Renforcer l'accompagnement global des publics (évaluation, ouverture des droits) ;
- Adapter l'action sociale aux besoins spécifiques des Fontenaisiens ;

⁴ qui ne présentent pas nécessairement un caractère cumulatif

⁵ sauf absence justifiée pour des raisons de santé ou d'incarcération

Les aides attribuées se déclinent en deux formes :

- Une aide alimentaire d'urgence, distribuée sous forme de tickets services ;
- Une aide financière accordée par la commission permanente, à titre remboursable ou non remboursable ;

a) Les aides d'urgence :

La délivrance de tickets services, d'une valeur faciale de 7,50 €, permet l'achat de produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité *dans l'attente d'une prise en charge adaptée à la situation*. Le nombre de tickets octroyés dépend de la composition familiale.

Les demandes sont instruites par les agents du CCAS après un entretien individuel, ou par un travailleur social d'un organisme extérieur. Les demandes extérieures sont soumises à l'évaluation de la responsable du pôle social et du directeur du CCAS. Ces derniers se réservent le droit de demander des informations complémentaires à l'organisme extérieur pour une prise de décision éclairée.

L'aide est accordée au maximum quatre fois dans l'année, avec un intervalle d'un mois entre chaque demande.



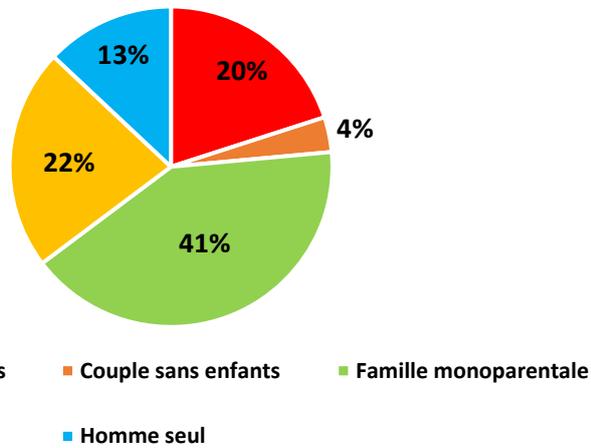
76% des demandes sont prescrites par des partenaires extérieurs dont 54% par le SST11⁶. 24% sont prescrites par le CCAS.

41% des tickets services ont été remis à des familles monoparentales, 35% à des célibataires et 24% à des couples.

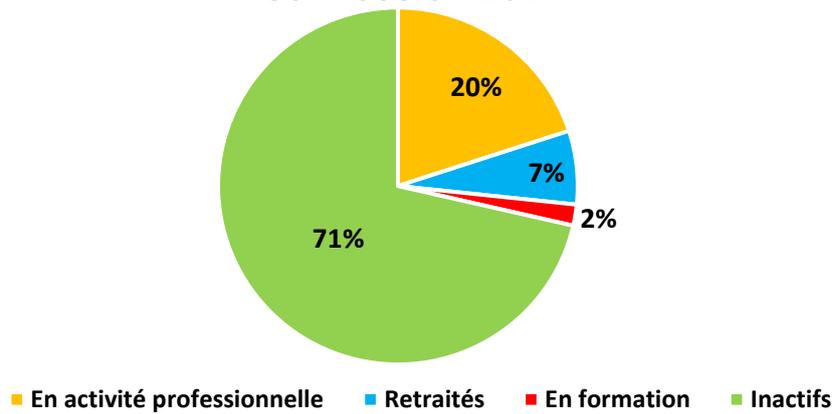
Depuis 2023, on constate une baisse du montant de la distribution des tickets services par rapport à 2022 de 44%. Le nombre de bénéficiaires est passé de 161 bénéficiaires en 2022 à 85 bénéficiaires en 2024. A ce sujet, il est constaté une diminution des sollicitations des partenaires extérieurs qui peut s'expliquer par un souhait de leur part de favoriser un accompagnement global pour sortir durablement les personnes de la précarité et éviter les risques de « dépendance » à ces aides.

⁶ Les autres prescripteurs étant Habitat & Humanisme, la CAF des Hauts-de-Seine, l'UDAF92, 1001 Vies, ERASME, CASP, le bailleur Hauts-de-Seine-Habitat, Enfant du Canal, MAPE

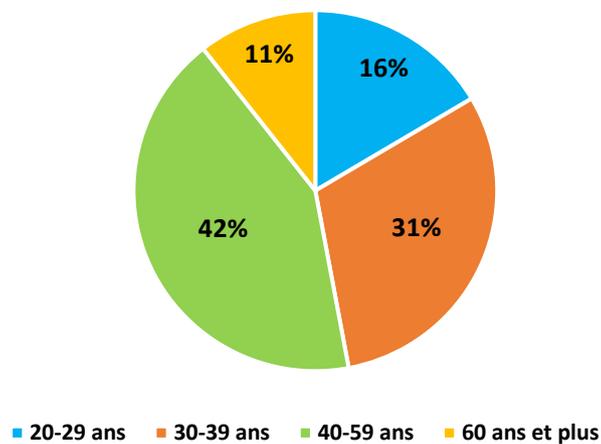
Situation familiale des ménages ayant bénéficiés de tickets services en 2024



Situation socio-professionnelle des ménages ayant bénéficiés de tickets services en 2024



Moyenne d'âge des bénéficiaires des tickets services en 2024





Zoom sur la distribution de chèques-cadeaux financées en 2024 :

En fin d'exercice, la présence d'un disponible sur le chapitre 65 a permis d'aider les familles fontenaisiennes en difficulté à travers une distribution de chèques-cadeaux. Ces chèques, d'une valeur faciale de 50 €, ont été distribués pour chaque enfant des familles identifiées préalablement par le service enfance⁷. Ils ont pu être utilisés dans les domaines suivants : alimentation-hygiène, culture-actions éducatives, sports et loisirs. L'opération a permis d'aider **385 enfants**, pour un montant total de **19 250 €**.

b) La commission permanente

Les aides accordées par la commission permanente présentent un caractère exceptionnel. Elles sont délivrées à la demande d'un travailleur social et visent à apporter un soutien ponctuel, afin d'éviter une aggravation de la situation du ménage, ou de permettre la réalisation d'un projet rendu inaccessible par une situation budgétaire fragile.

La commission se réunit une fois par mois pour examiner les demandes, dans le strict respect du principe de confidentialité. Un calendrier prévisionnel est communiqué chaque trimestre aux membres de la commission ainsi qu'aux partenaires concernés.

Les demandes sont instruites par les travailleurs sociaux du CCAS à l'issue d'un entretien individuel, ou par ceux des organismes extérieurs. Chaque dossier doit être accompagné d'un rapport social précisant le plan d'aide proposé et les perspectives envisagées pour la famille.

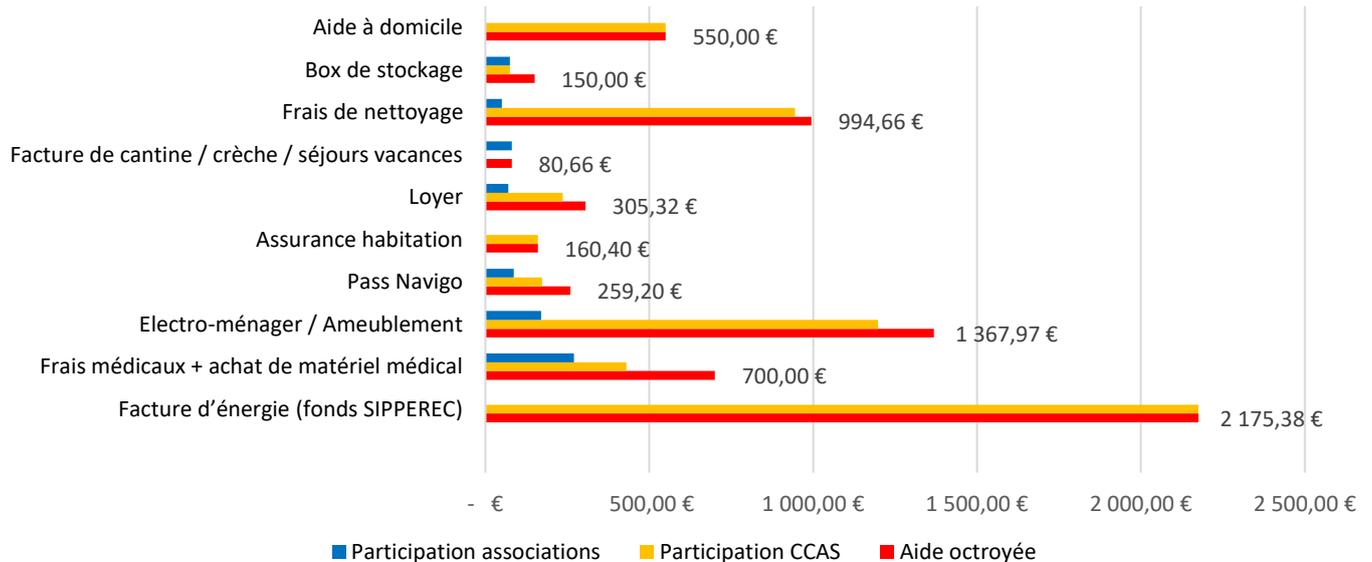
Par ailleurs, les familles bénéficiaires peuvent être orientées vers les associations caritatives de Fontenay-aux-Roses. En plus d'un appui alimentaire ou matériel, ces structures offrent un accueil bienveillant et un temps d'écoute. Présentes de manière volontaire lors des commissions, elles sont habilitées à octroyer une aide facultative sur le territoire fontenaisien.

⁷ Familles situées sur les tranches 1 et 4 du barème du quotient familial (pour les écoles), et familles recensées sous le seuil de pauvreté de par leur coefficient CAF (pour le secteur petite enfance).

12 commissions ont permis d'aider 19 familles
(22 aides accordées par la commission, 7 dossiers refusés ou ajournés)
 (18 commissions et 29 familles en 2023)

Une famille peut bénéficier de plusieurs aides durant l'année en cours. Les modalités de distribution sont définies dans le règlement des aides sociales facultatives.

Aides octroyées par la commission permanente en 2024



Situation familiale des ménages (accord + refus)

9 personnes vivant seules (13 en 2023)
 2 couples sans enfant (5 en 2023)
 4 couples avec enfants (4 en 2023)
 9 familles monoparentales (20 en 2023)

Situation socio-professionnelle (membres du ménage) (accord + refus) :

9 sont en activité professionnelle (13 en 2023)
 12 sont inactifs (25 en 2023)
 9 sont retraités (6 en 2023)

Montant total d'aide de 6 193,59 €

Dont 5 941,53 € attribués par le CCAS et 802,06 € par les associations
 (8 904,88 € attribués par le CCAS et 580 € par les associations en 2023)

37% des dossiers des commissions permanentes ont été prescrits par le CCAS, 15% par le SST, 15% par des bailleurs (Hauts-de-Seine Habitat et CDC Habitat), 11% par Habitat et Humanisme et 11% par le CLIC⁸.

Est constatée une baisse du montant des aides octroyées par la commission permanente depuis 2022. Cette baisse s'explique du fait d'une diminution des demandes en provenance de partenaires extérieurs. Par ailleurs, de nombreux dossiers incomplets sont ajournés.

Cette année, les aides accordées se sont majoritairement concentrées autour des factures d'énergie, d'achat d'électroménager et d'ameublement, de frais de nettoyage (syndrome de Diogène) et de frais de santé (certificats médicaux circonstanciés pour mise sous protection).

Pour rappel, chaque année, le CCAS dispose d'une enveloppe de 3 000 € de Fonds Social Précarité & Efficacité Énergétique⁹ (FSPEE). Ce dispositif vise à aider les usagers en situation de précarité énergétique à régler leurs factures d'électricité, notamment ceux abonnés au Tarif Bleu (Tarif Réglementé de Vente d'électricité).

La commission permanente est de plus en plus sollicitée par des personnes isolées. Les bénéficiaires des aides facultatives du CCAS sont le plus souvent des individus confrontés à des retards dans le versement de leurs droits, tels que les pensions de retraite, les aides étudiantes, les allocations sociales ou les remboursements de l'assurance maladie.

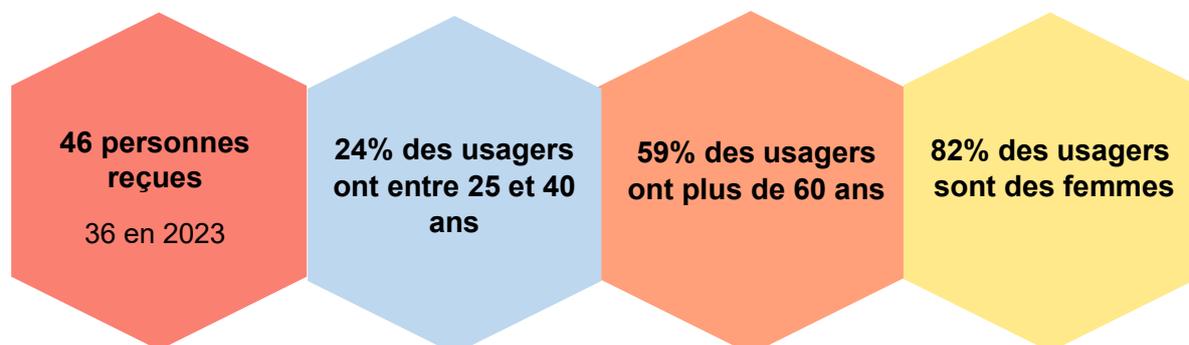
En 2024, le CCAS a accordé trois secours remboursables à hauteur de 972,67 € pour des frais de cantine, de crèche et d'électroménager. Une famille a décidé de ne pas donner suite.

4) Les missions complémentaires

a) La mission d'écrivain public

L'écrivain public accompagne les usagers dans la rédaction de courriers administratifs (recours administratif, recalcul de quotient, demande de dérogation scolaire), l'aide aux démarches en ligne (déclaration de situation sur le site de la CAF, demandes de chèques énergie, rendez-vous en Préfecture), la constitution de dossiers administratifs (demandes de logement, de retraites, assurance). Il peut également lire les documents ou les courriers des usagers à leur demande.

L'écrivain public oriente les usagers dans leurs démarches et les met en relation avec différents interlocuteurs. La permanence a lieu une fois par semaine au CCAS sur rendez-vous en ligne via le site de la Ville ou directement par téléphone.



⁸ Les autres instructeurs étant la CAF, la CPAM et l'association Nouvelles Voies ayant instruit 4% chacun

⁹ Il s'agit d'un dispositif mis en place entre le SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) et EDF dans le cadre de l'actuel contrat de concession électricité au Tarif Réglementé de Vente.

Est observée en 2024 une hausse du recours à ce dispositif, de 28% par rapport à l'année 2023. L'association *Lions Club* assure également des permanences d'écrivain public auprès de personnes en difficulté au sein de la maison de quartier des Paradis.

b) Les inscriptions GAFIB

Le GAFIB est une épicerie sociale et solidaire située sur le territoire communal. Il soutient des familles en difficulté en leur donnant accès à une alimentation variée et de qualité, à prix réduit. Afin d'appuyer le GAFIB, le CCAS instruit un formulaire unique de demande d'aide comprenant des informations sur l'identité et la composition familiale du demandeur ainsi que des éléments budgétaires permettant de calculer le reste à vivre. La commission du GAFIB examine les dossiers transmis par les travailleurs sociaux pour décider de la prise en charge de la famille et de sa durée (trois mois, renouvelable une ou deux fois). Suite à la décision, le CCAS recontacte les familles pour les informer de la décision prise à leur sujet.

En 2024, le CCAS a reçu 71 familles afin de procéder à 36 premières demandes et 56 renouvellements, soit 92 entretiens individuels (49 nouvelles demandes et 31 renouvellements d'adhésion en 2023, soit 80 entretiens).

c) Le regroupement familial

Le CCAS dispose, depuis 2013, d'une convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial avec la Préfecture et l'OFII¹⁰ de niveau II. Dans ce cadre, l'OFII a la charge de réaliser des enquêtes de vérification des conditions de ressources et de logement du demandeur fontenaisien dans un délai de deux mois. Le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour apposer un avis motivé sur le CERFA.

Afin de faciliter la prise de décision, le service rédige pour chaque dossier une note résumant le contexte et les éléments clés. En 2024, 22 dossiers ont été traités.

d) Les missions complémentaires liées au logement

L'EPA collabore étroitement avec le service logement et plusieurs acteurs du territoire (bailleurs, associations...) sur les questions de l'accès au logement et de la prévention des expulsions. Des points bipartites sur les situations communes ont lieu tous les 15 jours.

La ville de Fontenay-aux-Roses dispose d'un parc social important avec 43.7% de logements sociaux détenus par 17 bailleurs sociaux différents.

L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'ASLL consiste en un dispositif d'accompagnement de proximité visant à favoriser le parcours résidentiel des ménages éprouvant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement. Il vise à soutenir les personnes en difficulté dans leur accès au logement, à favoriser leur maintien dans un logement adapté et à prévenir l'instabilité résidentielle.

¹⁰ Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Ce dispositif aide les personnes à construire et à mettre en œuvre un projet de logement autonome à partir de leurs propres ressources. Il s'agit d'une démarche à visée éducative qui repose sur une relation de confiance entre le travailleur social et le ménage.

Sa forme, son contenu et sa durée doivent tenir compte :

- du projet du ménage (accès à un logement, relogement, maintien dans les lieux...)
- de ses difficultés (ignorance des démarches à effectuer, manque d'autonomie, rupture familiale, faiblesse des ressources financière...)
- de son potentiel et de ses opportunités

Depuis mars 2021, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine apporte son soutien financier au CCAS pour financer un poste de travailleur social chargé d'assurer cette mission d'ASLL. La demande de subvention est renouvelable chaque année.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) consiste d'une part en l'attribution d'aides financières directes aux ménages pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir, et d'autre part dans le financement d'organismes à but non lucratif (CCAS ou associations) pour de l'accompagnement social lié au logement (ASLL).

Quand une difficulté liée au logement est détectée, le pôle social peut monter un dossier FSL afin d'obtenir une aide financière immédiate et proposer en parallèle un ASLL pour accompagner la personne sur du moyen ou du long terme.

Le FSL propose des interventions différenciées en fonction du besoin des personnes :

- Le FSL « Accès » permet d'apporter une aide ponctuelle aux ménages en difficulté qui accèdent au logement.
- Le FSL « Maintien » est un outil de l'accompagnement social visant à soutenir les ménages en difficulté pour prévenir les expulsions. Le FSL Maintien Logement a vocation à apporter une réponse durable à une difficulté passagère en évaluant la situation dans sa globalité.

En 2024, 127 aides FSL ont été accordées soit 120 526 € au bénéfice des Fontenaisiens.



En 2024, 10 familles ont été accompagnées. Les principaux prescripteurs sont le CCAS lui-même (30%), les bailleurs (30%), l'EDAS (30%) et le SIAO (10%). 40% des familles accompagnées sont monoparentales, 30% sont des célibataires et 30% sont des couples avec enfants.

L'ASLL vise à faire travailler la personne sur l'autonomie et la sécurisation de son parcours résidentiel. Les objectifs de cet accompagnement régulier sont :

- L'apprentissage de la gestion budgétaire du logement
- La compréhension des droits et des devoirs du locataire.
- L'aide à la relation avec le bailleur.
- La stabilisation de la situation individuelle du demandeur

Le CCAS informe les bénéficiaires des risques d'expulsion, mais peut aussi les aider à préparer une éventuelle audience, ou faire le lien avec les différents partenaires en fonction des problématiques rencontrées (CAF, bailleurs, ADIL, service logement, associations, ...).

Une commission spécifique animée par le Conseil Départemental se tient tous les deux mois afin d'émettre un avis sur les mesures sollicitées (1^{ère} demande, renouvellement, arrêt).

→ L'ASLL est effectif pour une durée de 6 mois renouvelable.

La Commission de Prévention des Impayés Locatifs (CPIL)

La Commission de Prévention des Impayés Locatifs (CPIL) est une instance de proximité mise en place pour anticiper les situations de loyers impayés dans le cadre de la lutte contre les expulsions locatives. Elle a pour principal objectif d'identifier au plus tôt les situations d'impayés de loyers afin de proposer des solutions d'accompagnement adaptées aux ménages en difficulté, avant qu'une procédure d'expulsion ne soit engagée, en favorisant le règlement amiable des dettes locatives.

Les CPIL se composent de représentants des bailleurs (conseiller social et/ou un chargé de précontentieux), de représentants du CCAS, d'un représentant du Conseil départemental (SST) et de la responsable du service logement. Lors de cette commission, les travailleurs sociaux présentent les situations individuelles des locataires.

Le fonctionnement de chaque commission est cadré par une convention individuelle avec chaque bailleur. Actuellement, les CPIL se déroulent sur un rythme trimestriel.

La CPIL a pour principaux objectifs de :

- Repérer en amont les situations d'impayés, dès les premiers signaux d'alerte ;
- Mutualiser les informations et favoriser une intervention rapide et coordonnée ;
- Prévenir les expulsions en recherchant des solutions adaptées (plans d'apurement, aides financières, accompagnement social...) visant à la régularisation de la situation ;
- Assurer un suivi des situations à risque au cas par cas pour éviter les récives en organisant une évaluation pluri-partenariale des locataires
- Soumettre des plans d'action à l'adhésion des bénéficiaires et engager leur participation active à la régularisation de leur propre situation

Ce temps d'échange entre partenaires permet de faire des propositions concrètes et cohérentes de résorption de la dette, telles que :

- Mise en place d'un plan d'apurement/protocole si reprise du paiement du loyer
- Instruction d'un dossier Fonds Solidarité Logement / ASLL
- Instruction d'un dossier de surendettement
- Présentation d'un dossier à la commission permanente du CCAS
- Courrier de mise à disposition des services du SST ou du CCAS
- Visite à domicile

Sans solution, un travail est fait sur la procédure d'expulsion : mise en demeure, commandement de payer, assignation...

En 2024, 5 CPIL ont permis d'étudier 64 dossiers, répartis entre trois bailleurs : Toit & Joie (10 dossiers), HDS Habitat (7 dossiers) et 1001 Vies (47 dossiers).

- Les familles concernées ont la possibilité de s'opposer à l'examen de leur dossier.

Par cette approche préventive, le CCAS de Fontenay-aux-Roses, en sa qualité d'opérateur ASLL assure la continuité de la mise en œuvre du droit au logement intégré au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Les commissions d'expulsion

Malgré les mesures énumérées ci-avant, il arrive que certaines situations soient trop fragiles, ce qui conduit à des demandes de concours de la force publique par les bailleurs. En début d'année civile, la sous-préfecture organise des réunions afin d'apprécier l'opportunité d'accorder ou non l'octroi du concours, voire sa réalisation effective. Y siègent les représentants de la sous-préfecture, du commissariat de police national, du service social territorial, des bailleurs sociaux, des associations (UDAF).

Depuis le mois de septembre 2024, le CCAS assure également la coordination des situations relevant de l'expulsion locative par une approche curative lors de l'octroi du Concours de la Force Publique (CFP) transmis par la sous-préfecture : dans ces cas, une mise à disposition est systématiquement envoyée au ménage, l'invitant à se rapprocher du service en vue de l'évaluation de sa situation.

A l'issue de la trêve hivernale¹¹ et en cas d'accord pour la réalisation effective du CFP, l'expulsion du ménage est réalisée par la police. C'est ainsi que certains ménages sollicitent le CCAS, service social en proximité, pour l'ouverture d'une domiciliation administrative ou de mise à l'abri via le 115 (appel et/ou instruction d'un dossier sur la plateforme d'urgence du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation). L'enjeu est encore plus significatif pour les ménages qui ne se mobilisent pas et pour lesquels les informations sont sommaires (handicap ; rupture de ressources, présence d'enfant ; vulnérabilité...).

¹¹ Période durant laquelle les procédures d'expulsion d'un locataire sont suspendues du 1^{er} novembre au 31 mars avec une exception pour certaines situations (squat, les logements situés dans un immeuble touché par un arrêté de mise en sécurité...).

En 2024, pour Fontenay-aux-Roses, 24 concours de la force publique (CPF) ont été accordés, parmi lesquels :

- 8 personnes ayant quitté les lieux avant l'exécution du CFP.
- 4 CFP ont été exécutés
- 12 CFP étaient en cours parmi lesquels 4 ménages suivis par le CCAS dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement. Les autres ménages relèvent d'un suivi social du SST ou ne répondent pas aux propositions de rendez-vous.

Par ailleurs, une recrudescence de situations d'expulsion locative provenant du CROUS a été observée. Elle a concerné 6 jeunes ne relevant plus de leur dispositif. Une coordination CCAS/service logement a permis le relogement de deux d'entre eux à l'ALJT de Fontenay-Aux-Roses (logement jeune travailleur). Dans une logique de prévention, un temps d'échange entre la direction du CROUS (service social et unité d'hébergement), le service logement et le pôle social du CCAS s'est tenu au mois de décembre.

La loi KASBARIAN - n° 2023-668 du 27/07/2023 est venue apporter quelques nouveautés dans les rapports locatifs entre propriétaires et locataires. A titre d'illustration, il est observé la réduction du délai minimal entre l'assignation et l'audience à six semaines (deux mois auparavant), la réalisation du DSF un peu plus tôt dans la procédure pour les baux privés (au stade du commandement de payer), la réduction du commandement de payer à six semaines (deux mois auparavant).

Les différentes étapes jusqu'à la procédure d'expulsion :



d) Les actions partenariales

Le CCAS est un acteur clé dans la mise en œuvre de politiques sociales au niveau local. Son travail partenarial, favorisant une approche collective et coordonnée de la solidarité, est essentiel pour répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables.

Le Service des Solidarités Territoriales n°11

Le partenariat entre le SST11 et le CCAS s'inscrit dans une logique de complémentarité et de coordination des actions en faveur des publics en situation de précarité ou de vulnérabilité, reposant sur une volonté commune d'efficacité, au plus près des habitants.

Ce lien de coopération permet de :

- Assurer une complémentarité des interventions sociales en respectant les champs de compétences respectifs (départementales et communales) ;
- Favoriser un accompagnement équilibré des personnes en difficulté, grâce à un partage d'informations (dans le strict respect du principe de confidentialité) ;
- Renforcer l'efficacité des parcours d'insertion ou de soutien social, en évitant les ruptures d'accompagnement ;
- Optimiser les ressources disponibles en mutualisant les expertises et en privilégiant une logique de réseau et de partenariat actif.

Les travailleurs sociaux du SST et du CCAS collaborent régulièrement sur les situations impliquant un accompagnement pluridisciplinaire : familles en difficulté, personnes isolées, seniors, jeunes en insertion, situations de violence ou de mal-logement, etc...

Ce partenariat permet de construire des réponses concertées, d'échanger sur les situations repérées et de mettre en place des actions communes (aides d'urgence, accès aux droits, prévention des expulsions, soutien à la parentalité...).

Ensemble, le SST et le CCAS contribuent à une action sociale de proximité, plus lisible, mieux articulée et tournée vers l'autonomie des publics.

Dans le cadre de la convention d'offre de services signée en 2019 avec le Département, le SST11 assure des permanences en Mairie une fois par semaine sur la question de l'ouverture des droits (permanence effectuée par une Gestionnaire d'Offre de Service) et la prévention des expulsions. Cette permanence a cependant pris fin en août 2024 et est dans l'attente d'un nouveau recrutement.

France Services

Pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement de proximité de la population, la ville de Fontenay-aux-Roses a installé sa Maison France Service en mai 2022 dans le quartier Scarron. Cette structure a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux services publics.

Leurs missions s'articulent autour de plusieurs objectifs :

- Accompagner les usagers dans les principales démarches administratives (santé, famille, retraite, droit, impôts...) des 12 partenaires nationaux (CAF, CNAV, France

travail, DGFIP, CPAM, chèque énergie, MSA, ministère de la Justice, ANAH, URSSAF, LA POSTE, France Titres) et les aider dans leur démarche en ligne.

- Informer les citoyens sur les différentes aides et prestations disponibles, réduisant ainsi le risque de non-recours.
- Lutter contre l'exclusion numérique en soutenant les personnes en situation de fracture numérique, à travers un accompagnement individualisé ou par des ateliers thématiques.
- Aider à la résolution de vos situations complexes avec un appui au sein des réseaux partenaires.
- Orienter les publics vers les structures compétentes (droits sociaux, logement, justice, emploi, santé...) en fonction de leurs besoins ;

Les agents du CCAS et de France Services coopèrent étroitement pour assurer une complémentarité cohérente dans le parcours des usagers.

Les associations caritatives

Le CCAS s'attache à maintenir un lien de qualité avec l'ensemble des acteurs associatifs du territoire afin de s'assurer que tous les besoins sont couverts et coordonnés, mais également pour que ceux-ci puissent intervenir dans de bonnes conditions (aide matérielle, interventions techniques, informations pour les publics, réunions partenariales, actions communes...). Une réunion trimestrielle se déroule avec l'ensemble de ces acteurs pour partager les actualités de chaque structure.

Ce partenariat permet de :

- Renforcer l'accompagnement des usagers, en associant les compétences et les ressources de chacun, pour offrir des solutions globales et personnalisées.
- Faciliter l'accès à l'aide alimentaire, matérielle et sociale pour répondre aux besoins immédiats des personnes en difficulté (repas, vêtements, aide au logement, etc...).
- Optimiser les ressources disponibles et éviter les doublons en coordonnant les interventions des différentes parties.

Ce partenariat repose sur des valeurs communes de solidarité, de proximité et de soutien aux plus vulnérables via une réponse globale, rapide et efficace, tout en créant un réseau solidaire et actif pour mieux répondre aux défis sociaux actuels.

Le Bus Santé Femmes

Le Bus Santé Femmes est un dispositif mobile de prévention et d'accès aux soins destiné aux femmes, notamment les plus isolées. Il permet aux femmes d'entrer en contact avec des professionnels de santé gratuitement, anonymement et sans rendez-vous, pour des conseils de vie quotidienne, de la prévention santé, du dépistage, ainsi qu'une écoute.

Le Solidaribus

Le Solidaribus est un dispositif mobile du Secours Populaire français, sillonnant les Hauts-de-Seine pour aller à la rencontre des personnes en situation de précarité ou isolées. Son objectif est de faciliter l'accès aux droits fondamentaux, à la santé, à l'alimentation et à l'inclusion numérique. L'équipe du Solidaribus mène des actions bi-hebdomadaires sur la commune.



Zoom sur la précarité menstruelle

La précarité menstruelle se définit comme une situation vécue par toute personne qui éprouve des difficultés financières à disposer de suffisamment de protections périodiques pour se protéger correctement pendant ses règles. Environ 4 millions de Françaises **sont victimes de précarité menstruelle**. Faute de moyens, elles se retrouvent dans l'incapacité de s'acheter ces produits de première nécessité.

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'hygiène menstruelle le 28 mai, le CCAS a organisé, en collaboration avec le Centre Municipal de Santé et France Services, une collecte de protections périodiques du 27 mai au 5 juillet, en partenariat avec l'association *Règles Élémentaires*.

Des boîtes de collectes ont été mises à disposition des usagers et des agents de la ville dans l'entrée de la Mairie, du CMS et de France Services afin de récolter des serviettes hygiéniques, tampons, protège-slips, culottes menstruelles...). Plus de 1 235 protections ont été récoltées et redistribuées à la Croix Rouge Française.



Perspectives 2025

Travaux postérieurs à l'Analyse des Besoins Sociaux :

Restituée en septembre 2023, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a fait émerger trois grands thèmes, parmi lesquels l'accompagnement social des Fontenaisiens. Un des piliers de l'action réside dans l'animation d'un réseau agrégeant bénévoles, partenaires associatifs et professionnels du champ social. Ce réseau prend la forme de groupes de travail réguliers, pour mettre sur pied des projets, notamment liés à l'accès aux droits des usagers.

Poursuite des activités liées au logement (ASLL, CPIL et commission d'expulsion) :

Grâce à une mobilisation collective des acteurs sociaux et des bailleurs, l'accompagnement proposé favorise l'autonomie, la responsabilisation et la sécurisation du parcours résidentiel. Malgré l'engagement des partenaires, certaines situations demeurent critiques, nécessitant une vigilance constante et une adaptation permanente des dispositifs. La prévention des expulsions et le soutien au maintien dans le logement restent des axes de travail déterminants.

Reprise du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) :

Mis en sommeil au moment de la pandémie de COVID-19, le Conseil Local de Santé Mentale constitue un espace de concertation et de coordination entre les élus, les services de psychiatrie, les représentants des usagers, l'ensemble des professionnels du territoire.

Il se compose de deux volets : un volet d'accompagnement avec *une* cellule de suivi des situations psychosociales complexes et un volet de sensibilisation avec des formations de premier secours en santé mentale auprès des agents et l'organisation d'actions particulières au moment des Semaines d'Informations en Santé Mentale (SISM), en octobre 2025, afin d'informer et de déstigmatiser la santé mentale auprès du grand public.

Rapprochement du CCAS et de l'établissement France Services :

L'équipement municipal France Services apporte une aide aux administrés dans leurs démarches du quotidien, en tant que gestionnaire labellisé autour d'un bouquet de services de 12 partenaires (CAF, CPAM, URSSAF...). Afin de fluidifier le parcours de l'utilisateur, un rapprochement avec le CCAS apparaît pertinent. Les objectifs de cette réorganisation sont les suivants :

- Permettre une approche plus cohérente de l'accès aux droits et un « fléchage » plus rapide des publics vers les services sociaux et associations caritatives.
- Harmoniser les relations avec le SST pour une prise en charge plus efficace des publics en situation de précarité, notamment les familles avec enfants.
- Développer des actions collectives autour de l'accès aux droits, thématique commune aux deux établissements.

Déploiement de dispositifs spécifiques à destination des personnes victimes de violences :

L'accueil occasionnel de femmes victimes de violences pousse le service à s'interroger sur les aides à apporter, avec justesse et réactivité. Une solution, en lien avec le commissariat de police nationale est envisagée avec la délivrance de bons taxis, afin que les victimes puissent, préalablement au dépôt de leur plainte, se rendre sans avancer de frais à l'Unité Médico-Judiciaire situées à l'hôpital de Garches pour procéder aux examens médicaux nécessaires.

Permanence sociale à la Maison de Quartier :

Dans une volonté de développer une politique « d'aller-vers » les administrés éloignés du service public, le CCAS met en place des permanences sociales les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h à la Maison de Quartier. Les usagers ont la possibilité de se rendre sur place sans rendez-vous, pour être orientés et guidés par un travailleur social.

IV) Le secteur handicap

Le pôle Handicap joue un rôle essentiel dans la prise en charge et le soutien aux personnes en situation de handicap. Ses missions sont variées et s'inscrivent dans une démarche globale visant à favoriser l'autonomie, l'inclusion sociale et le bien-être des personnes en demande. L'ensemble de son action concourt au respect du principe d'égalité devant le service public et au respect des droits fondamentaux.

Le secteur entretient des relations étroites avec les associations du champ du handicap présentes sur le territoire. Des rencontres ont lieu régulièrement dans l'année pour intégrer autant que possible ces partenaires aux côtés de l'action municipale. Cette collaboration est un outil indispensable afin de renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap, permettant d'organiser des actions de sensibilisation, d'améliorer l'accessibilité et de co-construire des projets favorisant l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers.

1) La permanence handicap

La permanence d'écoute est un lieu ressource d'accueil, de soutien, d'information et d'orientation pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Cette permanence à la fois physique et téléphonique a pour objectif d'assurer une écoute attentive aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, de les orienter vers les services appropriés et de les accompagner dans leurs démarches administratives. En lien avec les partenaires et services de la Ville, la référente handicap répond à toutes les questions de la vie quotidienne, formule des propositions aux usagers, fait parvenir de la documentation. Elle constitue un interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées au handicap, permettant une analyse multifactorielle des situations et des réponses individualisées.

En 2024, **167 personnes** ont sollicité cette permanence (par téléphone, courriel ou en présentiel). Les demandes des usagers se sont principalement portées sur l'instruction et l'état d'avancement des dossiers MPDH¹².



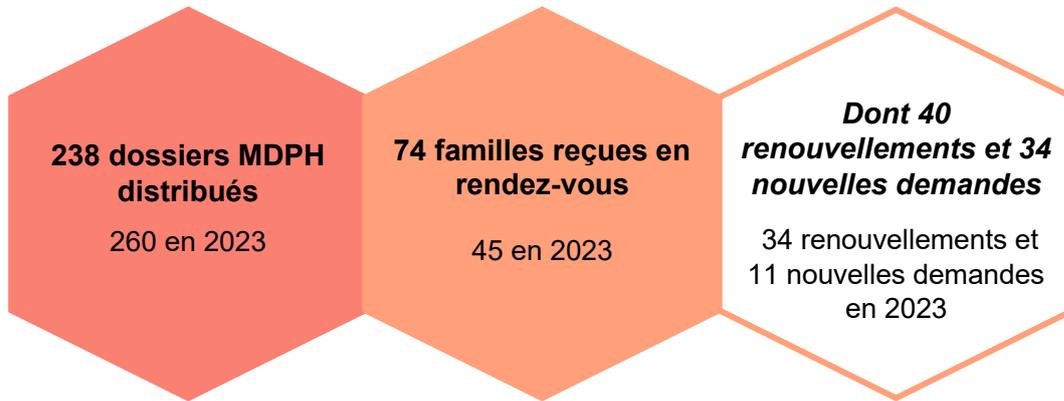
ZOOM sur la formation de la référente handicap en langue des signes française

D'avril à juillet, la référente handicap du CCAS a suivi plusieurs sessions de formation pour apprendre la Langue des Signes Française. Cette formation a pour objectif d'acquérir des compétences langagières en situation professionnelle et ordinaire afin de pouvoir interagir avec les personnes sourdes et malentendantes grâce à une communication visuelle et gestuelle. Cette formation est un véritable atout afin d'accueillir et de comprendre un public plus large.

¹² Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, chargées notamment de l'instruction des dossiers de demande d'allocation de l'adulte handicapé, ou d'allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé.

2) L'instruction des dossiers MDPH

La référente handicap aide les personnes en situation de handicap et leurs familles à constituer leur dossier MDPH afin de faciliter le parcours de ces dernières. Elle peut effectuer des visites à domicile pour les personnes rencontrant des difficultés pour se rendre en mairie. Elle informe les usagers des démarches à réaliser et veille à la complétude de leurs dossiers.

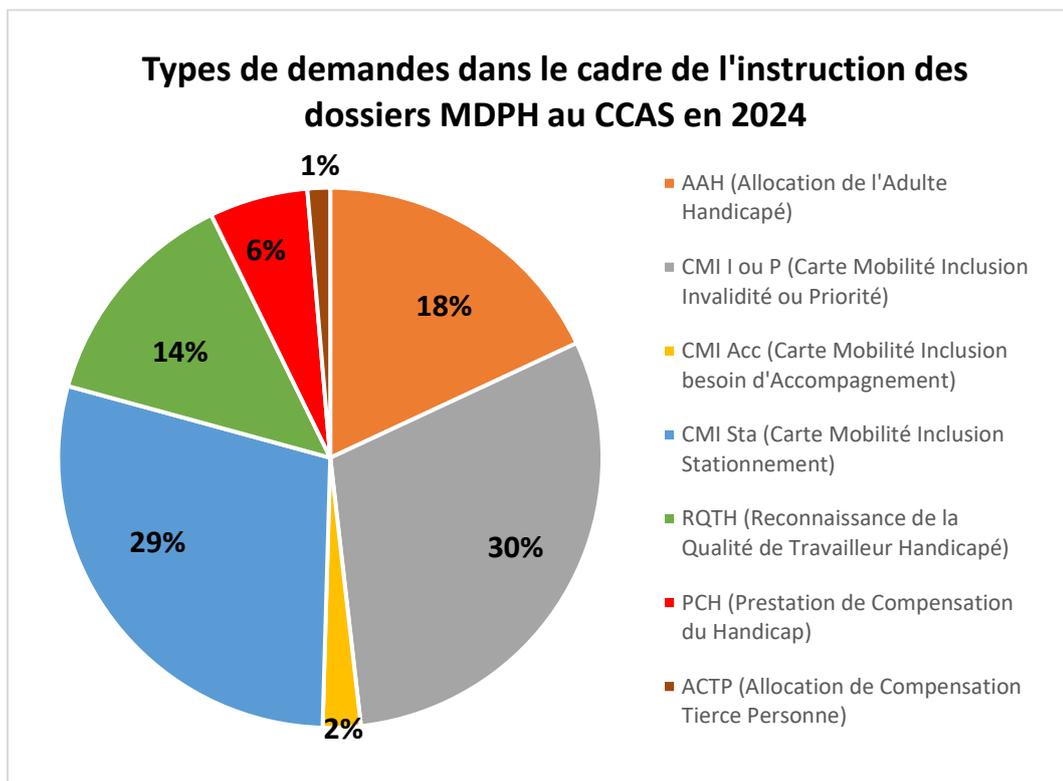


Depuis 2022, est constatée une hausse du nombre de premières demandes.

50% des dossiers MDPH instruits concernent des personnes âgées de 60 ans et plus, 49 % concernent des personnes ayant entre 35 et 59 ans et 1% concernent des personnes de moins de 15 ans.

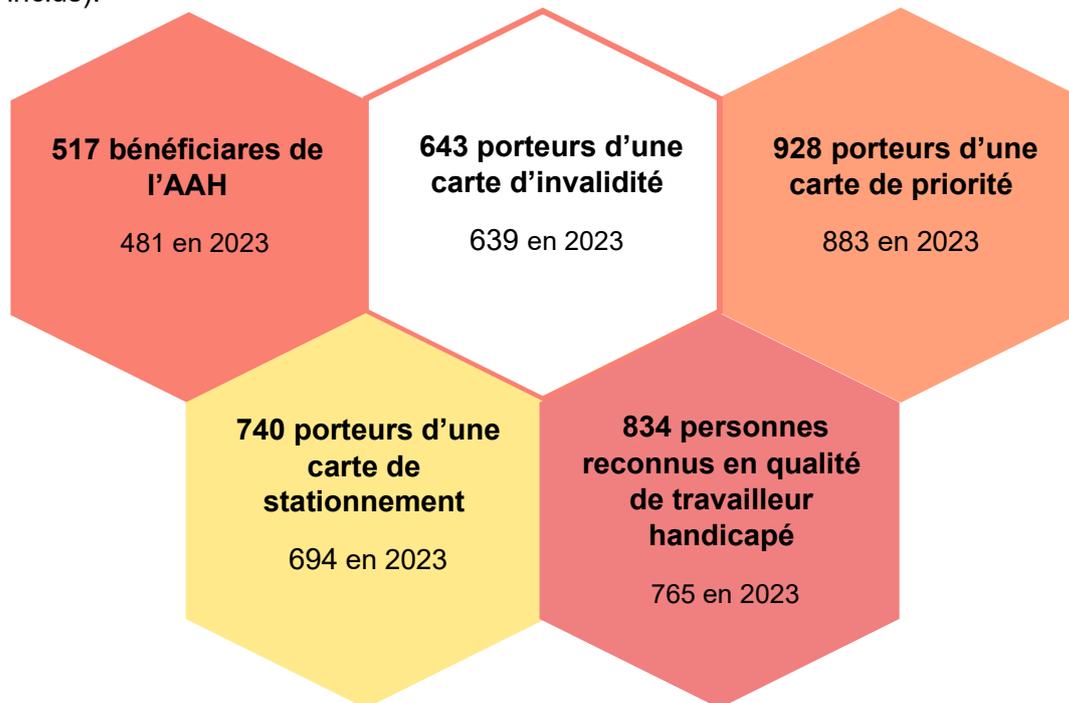
La part de dossiers concernant des femmes est de 55 %.

Pour rappel, une famille peut faire appel à plusieurs demandes de droits dans un même dossier. En 2024, 222 demandes de droits ont été effectuées auprès du CCAS (112 en 2023) réparties de la façon suivante.



Au 31 décembre 2024, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) indique avoir reçu 489 dossiers de demandeurs fontenaisiens (487 en 2023) dont 32 % sous format dématérialisé (26% en 2023).

2 032 Fontenaisiens disposent au moins d'un droit ouvert en 2024 (1 969 en 2023), une personne pouvant bénéficier de plusieurs droits simultanément. 5 195 droits ouverts au 31 décembre 2024 (4 983 en 2023). 54% concernent des personnes âgées de 60 ans et plus, 36% concernent des personnes entre 59 et 20 ans et 9 % concernent des mineurs (18 et 19 ans inclus).



ZOOM sur la mise en place d'une convention pour l'accès en consultation au système d'information métier de la MDPH

L'objectif de ce conventionnement est de fluidifier le parcours des usagers, le plus souvent tributaires de délais d'instruction particulièrement longs. Grâce à ce dernier, la référente handicap du CCAS qui aide à l'instruction et à la complétude des dossiers, pourra consulter la base de données dématérialisées de la MDPH afin de suivre l'avancement des dossiers concernés, et apporter des réponses actualisées aux demandeurs. Cet accès est uniquement consultatif.

3) Les actions de sensibilisation

Tout au long de l'année, le pôle handicap a diversifié ses actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public et des agents municipaux. Ces actions ont pu se mettre en place en s'appuyant sur différents membres du tissu associatif œuvrant dans les Hauts-de-Seine sur le champ du handicap et sur les services municipaux.

La journée nationale du sport et du handicap dans les accueils de loisirs et au service jeunesse

Sur le mois de mars, les équipes du CCAS, du périscolaire et de la jeunesse ont mis en avant l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques en promouvant l'activité physique et sportive, grande cause nationale de l'année 2024.

En partenariat avec l'association ODAAS¹³, les enfants de 9 à 11 ans des centres de loisirs ainsi que les jeunes du Club Pré Ado et de l'espace Joséphine Baker ont pu participer à plusieurs sessions de cécifoot. Au-delà des techniques, des règles de jeux et de mise en situation, les jeunes ont pu échanger avec des sportifs de haut niveau en situation de handicap.

Les participants ont été nombreux (plus de 80 recensés sur l'ensemble des sessions) et se sont investis dans ce sport encore peu connu avant les Jeux Paralympiques, où la France a remporté une médaille d'or.



Fête de la Ville – Exposition à l'Hôtel de Ville

Comme chaque année, en collaboration avec les associations du Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) et de l'UNAPEI 92, le CCAS dispose d'un stand lors de la fête de la ville qui a eu lieu le samedi 25 mai, sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Lors de cette journée, plusieurs ateliers ont été mis en place :

- Atelier de peinture sous forme de fresque participative
- Photos portrait et accessoires autour du sport
- Peinture sur tee-shirt représentant les symboles et les valeurs olympiques sur le thème « Energie et mouvement ».
- Espace détente et bien-être autour du shiatsu



¹³ Objectif Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation

Par la suite, ces œuvres ont été exposées durant l'été dans le hall administratif de la Mairie. Les usagers de passage (environ 600 personnes) ont pu admirer cette exposition et témoigner de leurs ressentis à travers un livre d'or mis à leur disposition.

Ce type d'événement permet de mettre en avant les différents acteurs œuvrant sur le champ du handicap. Il facilite les échanges avec le public et favorise la participation citoyenne des personnes en situation de handicap à la vie de la commune.

Formation à destination des référents loisirs handicap du territoire

Le mardi 27 février, la commune a accueilli les référents loisirs handicap du département pour une journée de formation organisée par SAIS92 (Service d'Accompagnement et d'Inclusion Social). Ces référents constituent des intermédiaires privilégiés entre accueils de loisirs et familles d'enfants porteurs de handicap. Après une formation continue et l'obtention de sa certification de l'Institut de la logique émotionnelle, la référente handicap a pu animer cette matinée sur le thème suivant : « *Les émotions, leviers ou frein ?* ».



« Café signé » dans le cadre de la Journée mondiale des Sourds

La Journée mondiale des Sourds se déroule chaque année le dernier samedi du mois de septembre. Elle est consacrée à la sensibilisation du grand public sur la surdité et à la présentation de la culture sourde, dont la langue des signes. A cette fin, le CCAS, en partenariat avec l'association AFIS a animé un café signé ouvert à tous, à proximité du marché de la Halle aux comestibles.

En compagnie de la référente handicap, d'une personne sourde et d'un intervenant de l'association, les Fontenaisiens de passage ont pu apprendre les rudiments de la langue des signes¹⁴. Ainsi, les passants souhaitant obtenir un café ou un thé offert, pouvaient l'obtenir à la condition qu'il soit demandé en langue des signes.

¹⁴ « Bonjour », « merci », « s'il vous plait », « gâteau », « biscuit », « sucre », « café », « thé », « eau », « au revoir »



L'association a à cette occasion mis à disposition du public des panneaux d'information relatant l'histoire de la langue des signes ainsi que de son alphabet. Pour cette animation, 70 personnes ont pu découvrir ou redécouvrir la langue des signes.

Sorties culturelles à destination des personnes en situation de handicap

En avril et octobre, le CCAS a organisé deux sorties gratuites à destination des personnes en situation de handicap. Ces sorties ont été proposées aux personnes référencées par le pôle handicap du CCAS lors de la permanence d'écoute ou lors de l'instruction des dossiers MDPH, mais aussi aux personnes fréquentant les associations du GEM et de l'UNAPEI92. Les personnes concernées avaient indiqué vouloir participer à des activités extérieures.

La première sortie a eu lieu au parc de Sceaux avec une découverte des plantes sauvages présentes sur le site, en compagnie d'un botaniste. Cette sortie a réuni 17 personnes et a été particulièrement appréciée par les membres de l'UNAPEI92 qui disposent dans leur structure d'un atelier jardinage leur permettant d'acquérir des connaissances complémentaires.

La deuxième sortie s'est déroulée au musée du Louvre sur le thème de la sculpture, présenté par un guide conférencier.

7 personnes ont participé à cette sortie, qui constituait pour plus de la moitié d'entre elles une découverte de ce lieu culturel emblématique.



Le DuoDay



Le 21 novembre a eu lieu la 7^{ème} édition du Duo Day. Pilotée par le CCAS en partenariat avec l'ESAT Les Robinsons.

La vocation de l'opération est double : faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale aux personnes en situation de handicap et sensibiliser les agents de la mairie à l'inclusion.



Chaque année, le nombre de participants augmente et a permis d'accueillir 8 personnes en situation de handicap accompagnées d'un binôme agent ville dans différents services de la mairie : au CMS, aux espaces verts, à la cuisine centrale et au CCAS. Elles ont pu découvrir les missions liées à l'accueil du public, à la mise en place du plan neige, à la préparation des repas et à leur distribution.

Ensemble par-delà nos différences

Depuis 2018, le CCAS prend toute sa part au projet « *Ensemble par-delà nos différences* » impulsé par le CCJL et qui se déroulait du 22 novembre au 4 décembre. Les animations proposées lors de cet événement sont accessibles à tous les publics et visent à promouvoir le vivre ensemble, l'inclusion, la diversité et la solidarité au sein de la société.

A ce titre, le CCAS a proposé 3 animations :

- Une soirée littéraire à la librairie Les Pêcheurs d'étoiles en présence de l'auteur Arthur Dreyfus venu présenter et dédicacer son livre « *La Troisième Main* » qui évoque la vie d'un jeune homme blessé pendant la Première Guerre Mondiale, sur lequel un médecin expérimente une technique révolutionnaire de greffe.
- Une sortie inclusive en partenariat avec le CCJL au musée Rodin, incluant la présence d'un guide conférencier racontant la vie de l'artiste à travers son art, qui a attiré 25 personnes.

- Un spectacle musical sur le thème de l'autisme et de la différence intitulé « *Le Noël de la cigale brésilienne* » mettant en scène une jeune cigale atteinte d'autisme dont le rêve est de devenir chanteuse. Ce spectacle s'inspire de la célèbre fable de La Fontaine, raconté de manière ludique, il s'adresse à tous les publics. La représentation a eu lieu le 3 décembre, date symbolique de la **journee internationale des personnes handicapées**. Il a attiré 70 personnes.



Le Téléthon

Dans le cadre du Téléthon, le samedi 30 novembre, le CCAS a mené en amont une action de sensibilisation auprès des enfants de 9 à 11 ans de l'accueil de loisirs Pierre Bonnard. En partenariat avec l'ODASS, deux ateliers d'initiation au cécifoot ont été mis en place avec pour objectif de faire une démonstration au grand public lors de la journée du Téléthon.



Ces ateliers ont mobilisé une vingtaine d'enfants, dont 8 ayant participé à l'événement.

En 2024, 3 000 € ont été collectés et reversés à l'AFM-Téléthon.

4) La Commission Communale pour l'Accessibilité

La Commission Communale pour l'Accessibilité joue un rôle crucial dans la promotion de l'inclusion et de l'autonomie des personnes handicapées au sein de la commune. Elle contribue à créer un environnement accessible et bienveillant pour tous les citoyens, en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Le CCAS anime et coordonne la CCA dont les principales missions sont de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, du logement et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal,

- Faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, dont notamment les supports de communication (site internet, magazine municipal...),
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Tenir à jour par voie électronique la liste des établissements accessibles recevant du public et ceux qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé.

Il s'agit également d'une instance privilégiée d'information et de concertation établissant un lien entre le CCAS, les services de la ville et les associations locales intervenant sur le champ du handicap. Elle permet de rendre compte des actions engagées et de dégager des pistes de progrès à explorer en visant à faire de Fontenay-aux-Roses une ville accessible pour tous.

L'objectif commun est de placer l'usager au centre des préoccupations, en répondant aux obligations de la ville liées à la loi du 11 février 2005.

Chaque année, un rapport annuel est présenté au Conseil Municipal et au Conseil d'Administration, répertoriant les actions mises en place par les services et les travaux réalisés dans les équipements publics ainsi que sur la voirie (stationnement, passage piéton...) pour l'amélioration de l'accessibilité de la Ville. Ce rapport fait l'objet d'une relecture par les membres de la commission.



ZOOM sur la mise en place d'une balise sonore à l'Hôtel de ville

Depuis janvier 2024, les personnes en situation de handicap visuel peuvent bénéficier d'un nouveau système d'orientation. Le CCAS a équipé l'accueil administratif d'une balise sonore, communiquant sur les horaires d'ouverture et de fermeture de la mairie.

A l'approche du hall d'entrée, les usagers souffrant de déficience visuelle (aveugles ou malvoyants) dotés d'une télécommande¹⁵ peuvent déclencher les informations sonores.

Ces télécommandes permettent également d'activer les feux piétons équipés d'un module sonore. Une quinzaine de télécommandes à ce jour ont déjà été distribuées par la Ville.



¹⁵ Les télécommandes sont distribuées gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une carte d'invalidité par le CCAS.

Perspectives 2025

Audit des espaces accessibles au public

La continuité du travail amorcé dès 2022 concernant l'audit des espaces accessibles sera à réaliser afin de communiquer auprès des Fontenaisiens sur les sites accessibles de la ville.

Une attention particulière sera portée sur les établissements sportifs et culturels de la Ville.

Développement des actions de sensibilisation auprès des agents de la Ville et du grand public

Le service poursuivra ses actions de sensibilisation auprès des agents de la ville et du grand public et proposera des projets visant à mieux faire connaître le handicap sous toutes ses formes. A titre d'exemple, une exposition relative à la prise en compte du handicap par la Ville depuis 1960 a été mise en place au sein du hall administratif. La poursuite des actions de sensibilisation, connues du public, mais dont la pertinence ne se dément pas au fil des années, sera recherchée : Duo Day, Téléthon, Ensemble par-delà nos différences, Fête de la Ville...

Déploiement d'actions en lien avec la reprise du Conseil Local de Santé Mentale

Même si chaque être dispose d'une santé mentale et que la corrélation entre souffrance et handicap ne doit pas être systématique, le service attache de l'importance à la mise en exergue des handicaps « invisibles ». Aussi, la participation de la chargée de mission aux Semaines d'Informations en Santé Mentale (SISM 2025) dont le programme sera affiné dans le courant de l'année, apparaît incontournable.

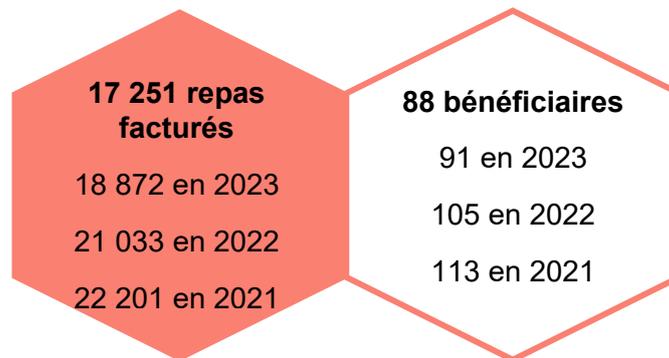
V) Le secteur seniors :

1) Le service du maintien à domicile

a) Le portage de repas

Le CCAS assure un service de distribution de repas à domicile en liaison froide, pour permettre aux personnes isolées ou en incapacité de cuisiner de disposer d'un ou deux repas journaliers équilibrés et adaptés à leur régime alimentaire (haché, sans sel, sans sucre ajouté).

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale municipale, et la liaison froide permet une couverture de repas tous les jours de la semaine (week-end et jours fériés compris).



En 2024, 60% des usagers sont des femmes et 58% des usagers ont plus de 80 ans.

Au niveau des revenus, les bénéficiaires sont répartis de la façon suivante :

Tranche	Tarif repas	Tarif portage	Tarif total	Bénéficiaires
1 à 5	1,92 € à 2,89 €	2,55 € à 3,92 €	4,47 € à 6,81 €	30%
6 à 10	3,15 € à 5,51 €	4,16 € à 5,54 €	7,31 € à 11,05 €	20%
11 à 15	6,17 € à 7,97 €	5,76 € à 6 €	11,93 € à 13,97 €	9%
16 à 22	8,15 € à 8,44 €	6 € à 6,10 €	14,15 € à 14,54 €	41%

Depuis 2020, est constatée une **tendance baissière du nombre de repas facturés** ainsi que du nombre de bénéficiaires. Les seniors peuvent solliciter le portage de repas de façon plus ponctuelle, notamment quand ils subissent une hospitalisation ou que l'organisation de leurs journées se trouve modifiée.

La moyenne des repas distribués par mois sur l'année est de 1 157 repas le midi et de 280 repas le soir. Les seniors consomment généralement un repas par jour qu'ils divisent en deux pour le midi et le soir. Par ailleurs, à l'arrivée des beaux jours, à partir du mois de juin à août, est observée une diminution du nombre de distributions de repas livrés.

Le portage de repas ne se limite pas à une simple livraison, mais est assorti d'un temps d'échange avec la personne âgée.

b) L'aide à domicile

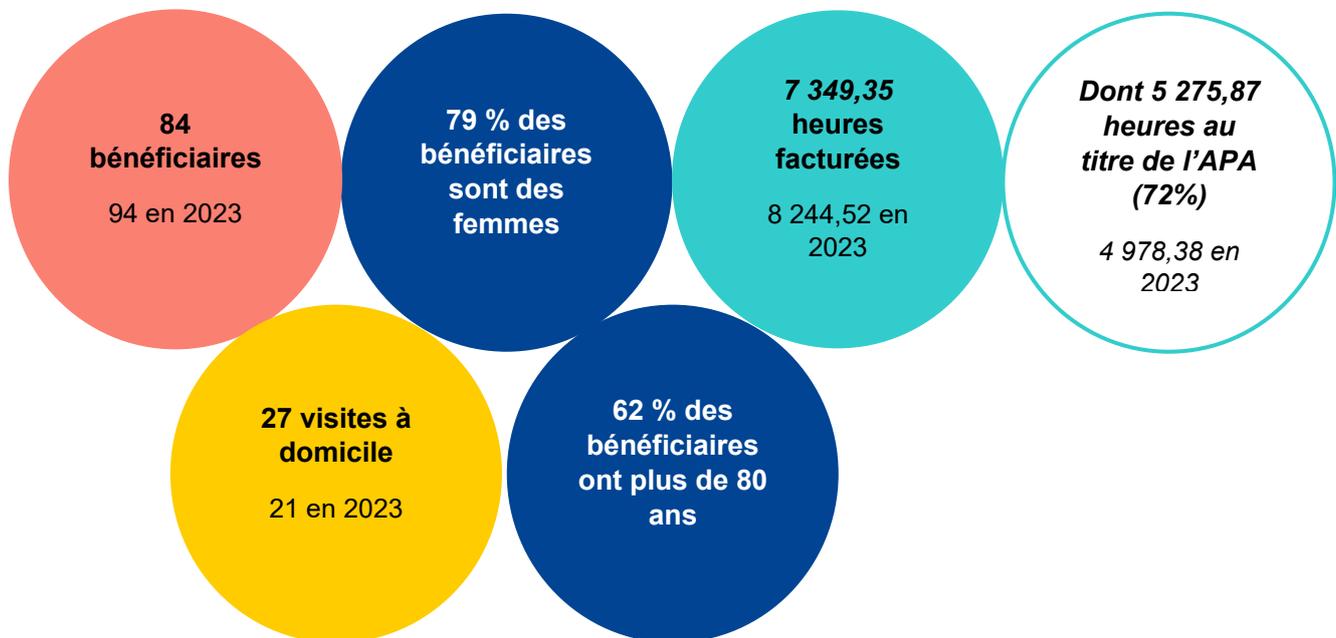
Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) s'adresse aux personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap permanent ou temporaire, dans le respect de leur autonomie et de leur choix de vie.

Cette aide est proposée du lundi au vendredi et peut être de différentes natures :

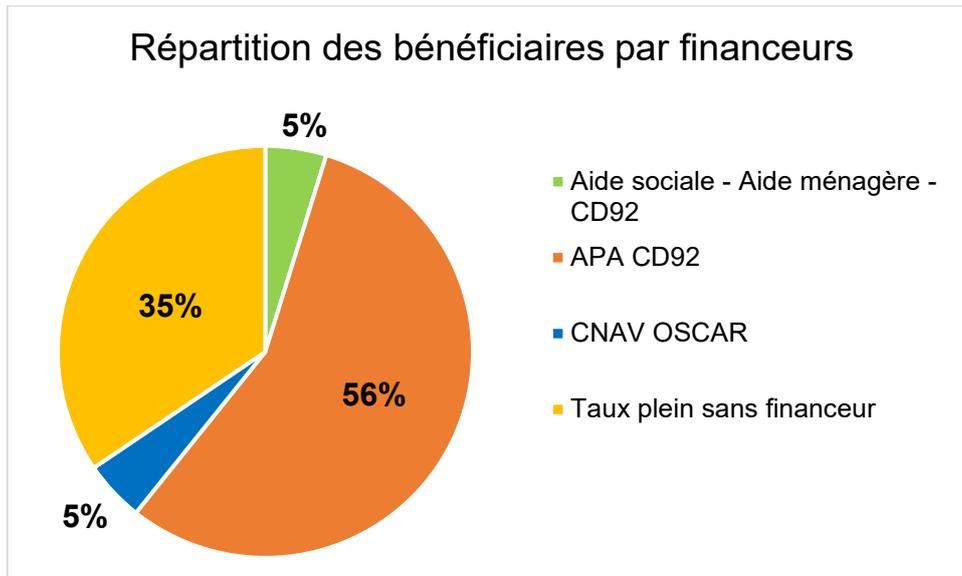
- Accompagnement dans les actes essentiels de la vie (hors soins) : aide au repas, soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices, aide à la mobilité.
- Accompagnement et aide dans les activités domestiques (entretien du logement et du linge), courses, préparation des repas, démarches administratives simples.

En 2024, le service des aides à domicile a inscrit 3 nouveaux bénéficiaires et effectué 11 résiliations pour décès, placement en institution ou besoins non compatibles avec le service.

Le service dispose de 7 aides à domicile : 1 agent vacataire, 3 agents titulaires et 3 contractuels. Deux formations leur ont été dispensées : l'une portant sur la sensibilisation aux risques chimiques, l'autre sur les gestes de 1^{er} secours (PSC1).



Les agents administratifs du CCAS ont effectué 27 visites à domicile pour la mise en place d'un dispositif d'aide à domicile et/ou de portage de repas, ainsi que des visites de réévaluation de contrat au niveau du nombre d'heures qui seront effectuées à domicile.



56% des bénéficiaires disposent d'un financement du Département l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), et 35% sont à taux plein, ne bénéficiant pas d'aide de financeurs.

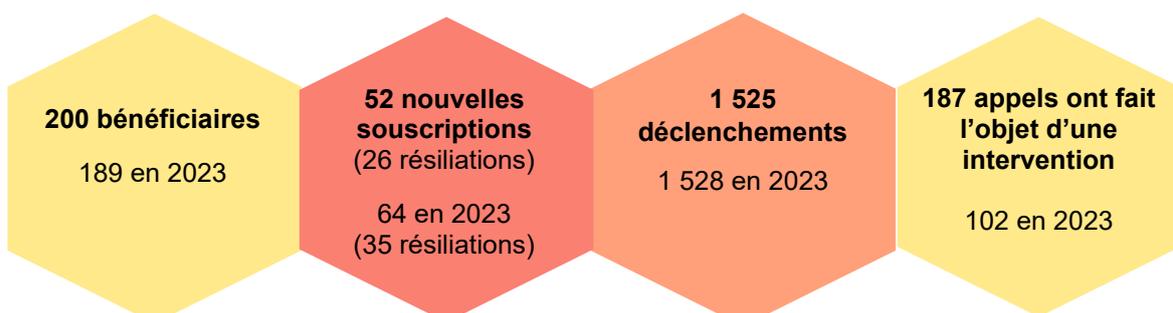
L'APA concerne les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie (GIR 1 à 4) et sans plafond de ressource, la CNAV concerne les retraités du régime général non éligibles à l'APA sous conditions des ressources et l'aide sociale ménagère concerne les 65 ans et plus ayant des revenus inférieurs au plafond fixé par le département.

57% des bénéficiaires du service d'aide à domicile appartiennent au groupe GIR 2 à 4. Les 43% restants, dans le groupe 5 à 6, correspondent à des personnes autonomes requérant une aide très ponctuelle pour les actes du quotidien.

Depuis 2020, le nombre de bénéficiaires de l'aide à domicile connaît une baisse (120 bénéficiaires en 2020). Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : concurrence d'opérateurs privés ou associatifs, proximité familiale plus prononcée qu'ailleurs... Les seniors ayant des besoins plus lourds se tournent vers des services privés ou vers des infirmières libérales, ordonnances médicales à l'appui.

c) La téléassistance

La téléassistance s'adresse à toute personne fragile, rencontrant des difficultés passagères ou permanentes, nécessitant une surveillance particulière à domicile. Le CCAS propose ce service à tarif préférentiel grâce à une convention signée avec la société *Europ Assistance*. Il n'est pas gestionnaire direct de ce service, mais simple intermédiaire entre le bénéficiaire et la société.



Les usagers du dispositif de téléassistance sont composés à 82% de femmes et 80 % des usagers ont plus de 80 ans (dont 41 % ont plus de 90 ans).

En 2024, le CCAS a notifié 52 nouveaux contrats pour 26 résiliations. Le nombre de déclenchements est similaire à l'an passé et englobe également les tests et alarmes involontaires au nombre de 1 036 (68%).

Sur 1 525 déclenchements, 12% ont fait l'objet d'intervention extérieure (pompiers, SAMU ou appel à une personne référente de l'utilisateur) dont 3% non justifiés.

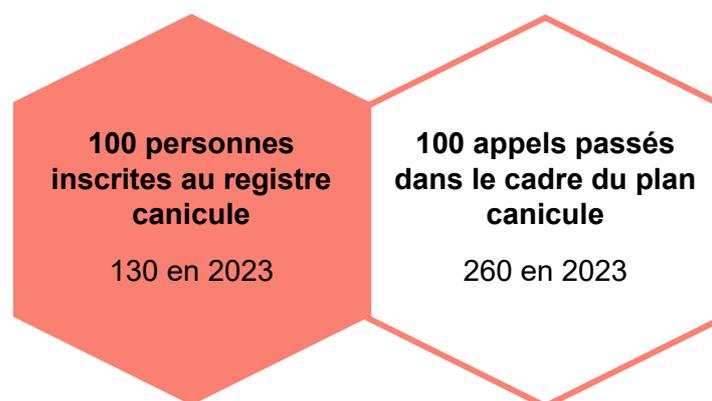
2) La prévention canicule

Chaque année, dans le cadre du Plan National de Gestion des Vagues de Chaleur, le CCAS tient à jour un registre des personnes volontaires afin d'assurer une veille téléphonique durant la période de mise en place du plan, du 1^{er} juin au 15 septembre pour l'année 2024.

100 seniors se sont inscrits sur ce registre, mis à jour régulièrement par la coordinatrice des prestations à domicile afin de s'assurer de la validité des informations recueillies. Durant toute la durée du plan, des appels sont passés quotidiennement aux seniors, avec un renfort durant les périodes d'alerte canicule.

Pour rappel, le CCAS est le référent de la Ville auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine : il recense les actions des services municipaux en cas de fortes chaleurs, et assure la veille auprès des seniors et des personnes vulnérables inscrites à son registre (en procédant à des rappels de vigilance, indiquant les bons réflexes à adopter et les lieux rafraichis accessibles au public sur l'ensemble de la commune, etc...).

Par ailleurs, le CCAS propose systématiquement aux bénéficiaires de l'aide à domicile ou du portage de repas de s'inscrire sur le registre, lors de la mise en place du service. Le service du maintien à domicile veille à sensibiliser ses intervenants aux gestes et comportements à adopter en cas de fortes chaleurs, qu'eux-mêmes relaient auprès des bénéficiaires.



Le plan canicule a été activé une seule fois le 12 août 2024 en vigilance orange. (très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs).

Lors d'une vigilance orange, dite de niveau 3, le CCAS enclenche plusieurs dispositifs :

- Le dispositif de téléassistance multiplie la diffusion du message pré-enregistré d'alerte et de recommandations via les télé-transmetteurs des bénéficiaires.
- Le personnel joint les personnes inscrites sur le registre au moins un jour sur deux. L'objectif de ces appels est d'informer sur les gestes à adopter et sur la possibilité de se rendre dans une salle rafraîchie. Les appels sont consignés sur le registre.
- Les pièces rafraichies gérées par le CCAS, la commune et les partenaires sont systématiquement ouvertes
- Les activités sportives se déroulant au sein de l'Espace Loisirs Seniors sont suspendues et les sorties annulées.
- Une mobilisation particulière des agents du service maintien à domicile est prévue :
 - Tous les bénéficiaires du secteur maintien à domicile sont systématiquement appelés lorsqu'une vigilance orange canicule est activée.
 - Les horaires de travail des aides à domicile et du personnel administratif peuvent être aménagés (prise de poste plus tôt le matin), en veillant à maintenir une permanence administrative aux horaires d'ouverture du CCAS.
 - Les aides à domicile ont pour consignes d'éviter le repassage, l'aspirateur, et de rappeler les consignes de prudence aux bénéficiaires.



ZOOM sur le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique, un partenaire privilégié

Le CLIC est un service territorial appartenant à Vallée Sud Grand Paris. A destination des seniors de plus de 60 ans, il permet d'informer, d'orienter et d'évaluer leurs besoins dans le cadre de leur perte d'autonomie. Il propose aux personnes concernées un suivi personnalisé pour leur permettre de poursuivre leur vie au domicile dans des conditions optimales : adaptation du logement, services extérieurs, suivi psychologique...

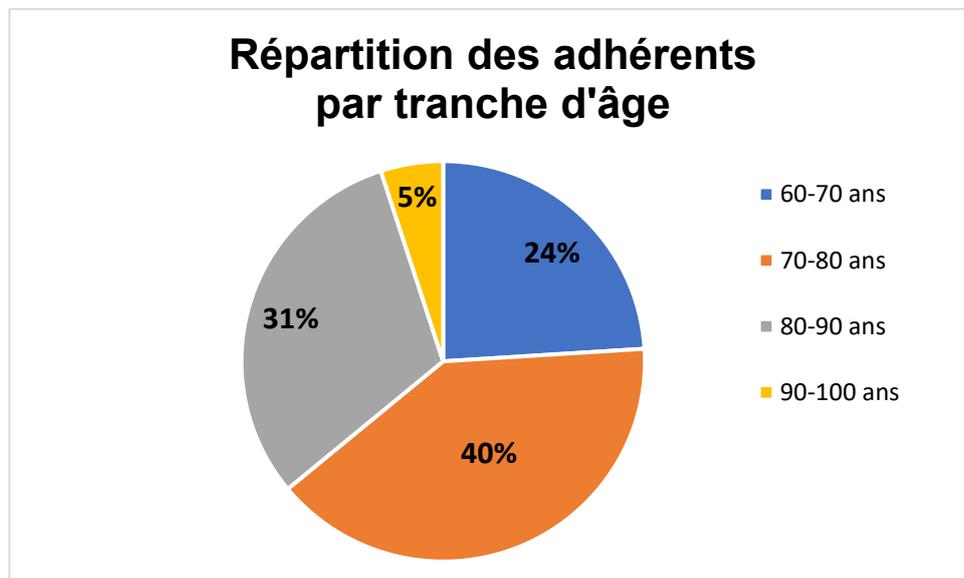
Il exerce également des missions de sensibilisation et de prévention à la perte d'autonomie auprès des seniors, via l'organisation de forums, d'ateliers collectifs ou de conférences.

Implanté sur quatre villes, dont Fontenay-aux-Roses, il constitue un partenaire privilégié du CCAS du fait de son positionnement en soutien aux seniors et de son implantation dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Cette complémentarité fait pleinement sens, *a fortiori* sur des situations révélant des problématiques de fragilité sociale, qui peuvent nécessiter des réunions de concertation spécifiques.

3) Les Loisirs

a) L'Espace Loisirs Seniors

L'Espace Loisirs Seniors est un équipement municipal géré par le CCAS depuis 2018¹⁶ à destination des seniors de 60 ans et plus. Il propose des activités de loisirs, des sorties, des animations, avec pour finalités la lutte contre l'isolement, le maintien de l'autonomie et l'accès à la culture et aux loisirs.



¹⁶ Organisme autrefois associatif

L'adhésion est ouverte aux Fontenaisiens de plus de 60 ans résidant de manière permanente à Fontenay-aux-Roses. Les retraités non Fontenaisiens peuvent exceptionnellement s'inscrire par dérogation, en formalisant leur demande par écrit.

En 2024, l'Espace Loisirs Seniors a pu proposer à ses adhérents un panel étoffé d'activités et de sorties. Du fait de cette diversification et à la suite de la mise en place d'un système de choix hiérarchisé en fonction des vœux des participants pour une plus grande équité dans l'attribution des places, le nombre d'adhérents est en constante augmentation (+ 41% par rapport à 2023). La présence de plusieurs agents au sein de la structure permet de maintenir l'espace ouvert sur les jours de sorties, afin de permettre aux usagers de poursuivre leurs activités quotidiennes (ping-pong, jeux de société, travaux manuels...).

En 2024, le tarif d'inscription annuel était de 40 € (fixé par délibération du conseil d'administration). L'inscription est valable un an, de date à date, et donne accès à l'espace pendant les heures d'ouverture au public, afin de participer aux activités gratuites ou payantes et aux sorties organisées par celui-ci.

Les adhérents peuvent venir à tout moment de la journée pour effectuer diverses activités gratuites telles que des ateliers créatifs (travaux manuels, tricot, couture), du jardinage, des jeux de société (belote, scrabble), échanger et partager des moments de convivialités entre adhérents et avec les équipes de la structure.

Les activités sportives

Pour participer aux ateliers à caractère sportif, il est obligatoire de fournir chaque année un certificat médical de moins de trois mois d'absence de contre-indication à la pratique de cette activité sportive.

Le CCAS propose des activités de **gymnastique douce** à raison de 5 cours par semaine. Fort de son succès, 2 séances de gymnastique supplémentaires ont vu le jour à partir d'août. De septembre 2023 à septembre 2024, 69 seniors s'y sont inscrits.



De janvier à août 2024, l'Espace Loisirs a mis en place des cours de **Qi-Gong** à raison de 2 créneaux par semaine pour une séance de 1h à destination de 20 personnes. Cette activité a été remplacée par des cours de **TAISO** sur les mêmes modalités organisationnelles que la précédente à partir du mois de septembre avec pour objectif de prévenir les chutes et de maintenir l'équilibre. 30 seniors participent régulièrement à ces séances.

Tous les après-midis, selon les disponibilités de la salle, les adhérents ont également la possibilité de pratiquer du **tennis de table** en accès libre. Des tournois sont organisés durant les vacances scolaires en partenariat avec le service des sports et les accueils de loisirs dans le cadre d'activités intergénérationnelles.



Les activités artistiques



Des adhérents de l'Espace Loisirs ont souhaité mettre en place **une chorale**. Les choristes répètent tous les jeudis après-midi. En 2024, 2 représentations ont eu lieu devant les adhérents et les proches des choristes en juin et en décembre.

Tous les lundis après-midi, les seniors peuvent également venir s'exercer gratuitement à des activités **de couture et de tricot**. Des ateliers décorations et créations intergénérationnelles ont également lieu les mercredis et durant les vacances scolaires en collaboration avec le centre de loisirs la Fontaine (décoration de Noël, sculpture sur savon...)

Les activités « remue-méninges »

Des **ateliers mémoires** sont organisés tous les lundis matin sur 12 séances afin de mieux comprendre le fonctionnement de la mémoire et la stimuler à travers des techniques de mémorisation. En 2024, 20 seniors, divisés en deux groupes, ont participé à ces ateliers.

De février à fin avril et d'octobre à décembre, 25 **ateliers d'échecs** d'une durée d'une heure ont été mis en place en partenariat avec le *Cercle d'Echecs de Bagnaux* pour les débutants et les initiés.



L'Espace Loisirs Seniors a mis en place tous les mercredis des séances de 2h **d'atelier numérique** de janvier à mai. Ces ateliers animés par un étudiant, par groupe de 5 personnes ont permis aux seniors de pouvoir venir avec leur matériel (tablette, smartphone, ordinateurs portables) et de bénéficier d'une aide pour mieux connaître leurs fonctionnalités, gagner en aisance sur les différentes interfaces et apprendre de nouveaux usages. De novembre à décembre, l'association Destination Multimédia a repris le relais.

Un **club de lecture** a également vu le jour en mars 2024. Ce club se réunit sur un rythme bimestriel à raison d'une heure et demie par session. La séance est animée par le directeur du CCAS, avec des prises de parole des participants sur différents ouvrages.

Enfin, une activité de **Scrabble** est proposée aux adhérents tous les mercredis après-midi.

Les animations ponctuelles

En début d'année, le PRIF¹⁷ a animés 12 ateliers gratuits autour de la thématique de **l'équilibre en mouvement**. Ces ateliers proposent des exercices ludiques et des conseils personnalisés pour améliorer son équilibre, renforcer sa musculature et adopter les bons gestes au quotidien. AS Mouvement a également proposé 10 ateliers innovants et gratuits permettant aux seniors d'accéder à des activités répondant aux enjeux du vieillissement et de l'isolement.

De janvier à mars, le CCAS a poursuivi sa collaboration avec le **Théâtre des Sources**, le théâtre Victor Hugo de Bagneux et le collège des Ormeaux autour d'ateliers théâtre afin d'explorer les thématiques de la mémoire et du souvenir. Collégiens et seniors ont réalisé un travail artistique par le biais d'ateliers d'écriture et de mise en jeu. 18 adhérents ont participé.

Les équipes de l'espace loisirs ont animé plusieurs quizz musicaux afin de tester les connaissances musicales des seniors, travailler leurs mémoires, partager un moment convivial.

Le 2 février, les seniors ont pu fêter **la chandeleur** en présence d'un accordéoniste et d'une chanteuse. Une quarantaine de seniors ont répondu présents.



En 2024, l'association CITYGEM a proposé plusieurs **balades de groupe en plein air**, autour de parcours culturels et de lieux remarquables, afin de promouvoir les bienfaits de la marche comme moyen de prévention et d'amélioration de la santé physique et mentale.



Le 26 avril, a été organisée une « **Fresque du climat** », atelier ludique et pédagogique permettant d'appréhender en trois heures le sujet du réchauffement climatique.

Durant la saison estivale, plusieurs activités ont été animées par l'Odysée Art¹⁸ avec la mise en place d'un spectacle musical, une séance de sophrologie, un cours de danse en improvisation et un spectacle d'art dramatique.

Au mois de septembre, s'est déroulée une **conférence sur les "Bienfaits de l'activité physique sur l'arthrose et l'ostéoporose"** animée par une enseignante en activité physique adaptée, diplômée d'un Master Staps-APA. Cette conférence ludique, mêlant informations théoriques et pratiques, s'adressait à tous les seniors et plus spécialement à ceux souffrant d'arthrose et d'ostéoporose. 20 seniors ont participé à cette conférence.

¹⁷ Prévention Retraite en Ile-de-France

¹⁸ Odysée Art est une association pluridisciplinaire : ateliers en art -thérapie, activités physiques et artistiques (yoga, sophrologie, expression corporelle, danse, théâtre-forum, musique, arts plastiques et numérique) qui intervient dans les domaines de la prévention-santé, de la sensibilisation à la citoyenneté, de l'estime de soi, et de l'initiation aux diverses pratiques artistiques.

Les sorties

L'Espace Loisirs Seniors propose tout au long de l'année de nombreuses sorties dans les musées, châteaux, restaurants et expositions de la région parisienne ou en régions limitrophes. Elles s'organisent à la journée ou à la demi-journée, couplées parfois avec une restauration sur place.



sur l'instauration d'un règlement intérieur pour l'Espace Loisirs Seniors

Compte tenu de l'augmentation de son nombre d'adhérents, de la multiplicité des activités, et de la nécessité d'offrir un cadre sécurisé et sécurisant au public accueilli, le CCAS a mis en place un règlement intérieur à des fins de transparence, d'organisation et d'équité auprès de ses adhérents.

Afin d'éviter le favoritisme et d'établir une équité auprès des adhérents, le CCAS a mis en place de nouvelles modalités d'inscription. A chaque trimestre, une journée de pré-inscription est planifiée : les adhérents sont invités à formuler leurs choix de sorties par ordre de priorité. L'espace Loisirs Seniors s'engage à honorer au minimum un choix de sortie par trimestre pour chaque adhérent (sous réserve de faisabilité). Les adhérents sont informés par téléphone ou SMS de la validation ou du refus de leurs choix de sorties à la date fixée par l'équipe administrative lors de la journée de pré-inscription.

Le service a en outre mis en place un indicateur d'effort physique visible sur le programme trimestriel pour chacune des sorties proposées, afin d'indiquer le niveau de difficulté physique des sorties.

Niveaux de difficultés des sorties



Accessible à tous



Réservée aux bons marcheurs



Liste des sorties 2024 :

Demi-journée	Journée	Repas inclus	Nombre de participants
Train Bleu 		x	50
Musée Carnavalet  			29/30
Canards de Paris 			35
	Safari Zoo Thoiry 	x	50
Roland Garros  			37/50
Musée de l'armée/ Invalides  			20/50
La Belle de Cadix/Casino Enghien 			48/50
	Visite Chartres  	x	49/50
	Circuit "sur les pas des Héros de la Guerre" 	x	21
Musée de la Marine 			20
	Journée au Touquet Paris Plage  	x	38/50
Sortie au parc de Sceaux en collaboration avec le centre "La Fontaine"  		Pique-Nique	10
Visite guidée du château de Chateaubriand (Vallée aux loups)  		Pique-Nique	12/15
Monnaie de Paris  			25
Journée du Patrimoine- Grand Trianon  			25
Manufacture de Sèvres 			12/15
Visite du Palais du Luxembourg  			20

Les sorties impliquant l'intervention de prestataires sont organisées à la demi-journée ou à la journée selon le programme. Elles comprennent généralement le transport en car, la prestation d'un guide, le repas pour les sorties à la journée et l'encadrement des animateurs référents du point de ramassage le matin au point de retour en fin de journée. Le nombre de participants aux sorties est défini soit par le nombre de places assises dans le car, soit par le prestataire.

b) Les sorties et animations à destination de tous les seniors

La galette des rois

Le 12 janvier, le CCAS a organisé une galette des rois à la Maison de Quartier. Les seniors ont pu assister à la représentation du spectacle « Les années Maritie et Gilbert Carpentier ». L'évènement a réuni 65 personnes.



La sortie de printemps



Le 14 juin a eu lieu la traditionnelle sortie de printemps en présence du Maire et des élus du Conseil Municipal. Comme l'année précédente, celle-ci s'est déroulée à la guinguette chez Gégène de Joinville-le-Pont pour un déjeuner dansant avec 200 participants. Les seniors ont pu profiter d'un repas simple et goûteux, profiter de la piste de danse, mais ils ont également eu la possibilité d'effectuer une balade sur les bords de Marne.

La semaine Bleue

Du 30 septembre au 6 octobre 2024, le CCAS a organisé et coordonné la Semaine Bleue, semaine nationale des personnes âgées et des retraités, avec pour thème : « Bouger ensemble pour entretenir la flamme », en écho à l'année olympique. A cette occasion, l'objectif est de valoriser la place des seniors dans notre société et leur mise en mouvement. Cet événement est l'occasion de favoriser une image positive du vieillissement et de valoriser les contributions des aînés, quels que soient leur âge, leur état de santé et leur niveau d'autonomie.



La semaine Bleue a commencé par un bal d'ouverture dans la salle Iris en présence d'un musicien et d'une chanteuse qui a réuni 59 seniors.

Le deuxième jour, les seniors de la ville ont pu participer à deux ateliers conférences sur les thèmes de la « Vérification de l'information » sur internet (Infos/Infox, Sites sûrs, origine des sites, service public.fr, etc.) et de la « Sécurité informatique » (Cybercriminalité, sécurité des mots de passe, protection des données personnelles), actions réalisées en partenariat avec France Services à l'Espace Loisirs Seniors, ayant réuni une trentaine de participants.

Le troisième jour, une marche nordique a été organisée en partenariat avec le service des sports ainsi qu'une activité théâtrale proposée par le CCJL avec la mise en place de scénettes sous forme d'improvisation. 12 seniors par activité.

Le quatrième jour, une séance de relaxation matinale s'est déroulée à l'Espace Loisirs, puis l'après-midi, une conférence avec un quiz sur la sécurité routière avec pour objectif d'actualiser les connaissances du Code de la Route et d'appréhender les nouvelles règles de conduite. Il s'agissait pour les seniors de prendre conscience des effets de l'âge sur la conduite (temps de réaction, habitudes de conduite, vision, audition, fatigue, vigilance, effets des médicaments sur la conduite...) afin de continuer à conduire en toute sécurité de manière autonome le plus longtemps possible. Ce dernier atelier a attiré 20 seniors.



Lors de la dernière journée, plusieurs activités ont été organisées simultanément le matin : une conférence sur la prévention de la mobilité par le biais des activités physiques et un atelier « l'art du parfumeur » où les seniors ont pu créer un parfum, un bâton d'encens et un baume parfumé. L'après-midi, le CCAS a offert une séance de cinéma aux seniors. 61 personnes sont venues à la projection du film « *Maison de retraite* » réalisé par Thomas GILOU au cinéma le Scarron.

La distribution des colis de Noël

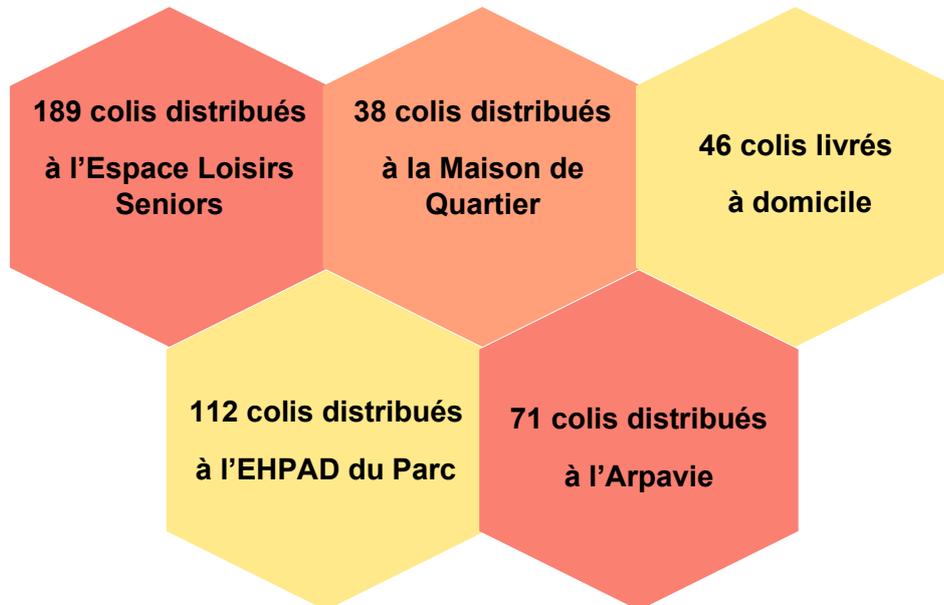
La distribution des colis de Noël s'est déroulée en plusieurs temps : à l'Espace Loisirs, à la Maison de Quartier et une livraison à domicile pour les personnes en situation d'invalidité. La maison de retraite du Parc et une à la Résidence Arpavie ont bénéficié d'une distribution à part. Les seniors âgés de 85 ans et plus ont accès aux colis sans conditions de ressources, contrairement aux seniors âgés de plus de 65 ans¹⁹.



¹⁹ Doivent être non imposables sur les revenus (Revenus nets imposables < à 16 763 € pour une personne seule et < à 31629€ pour un couple, selon seuil d'imposition 2023, brochure pratique de la Direction générale des finances publiques)

Les seniors peuvent bénéficier d'un colis simple ou de couple en fonction de leur situation. Ils sont composés de mets salés, de mets sucrés et de boissons avec ou sans alcool, composant généralement un repas, excepté pour le colis de maison de retraite uniquement composé de cadeaux (savons, parfum, linge de maison, accessoire de toilette).

Au total, 456 colis ont été distribués aux seniors (480 en 2023). Cette baisse de colis s'explique par une commande réalisée au plus juste auprès des seniors, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.



Le banquet des seniors

Comme chaque année, le CCAS organise à l'attention des seniors de la ville les traditionnels banquets de Noël. Ces derniers se sont déroulés à Boissy-Saint-Léger le mardi 10 et mercredi 11 décembre sur le thème « disco ». Le service prend également en charge l'ensemble de la logistique pour la bonne tenue de cette journée : communication, traiteur, groupe de musique et dispositif de secours. Des autocars sont à disposition des seniors pour se rendre jusqu'au lieu de réception. Les seniors rencontrant des difficultés de mobilités importantes pouvaient être accompagnés par un proche aidant. 400 seniors ont été fidèles au rendez-vous.



c) Les partenariats avec la Résidence Arpavie

En décembre 2024, pour donner suite à la restitution de l'analyse des besoins sociaux et répondre aux besoins de lutter contre l'isolement des seniors de la ville, de favoriser « l'aller-vers » et de développer les liens intergénérationnels dans la commune, le CCAS et la Résidence Arpavie ont souhaité mutualiser certaines de leurs activités.

L'objectif de ce partenariat est de favoriser l'ouverture de la résidence autonomie vers l'extérieur par la mise en place d'activités collectives et de sorties à destination des seniors isolés et/ou rencontrant de légères difficultés de mobilité. Les seniors isolés seront identifiés et orientés par le CCAS, via le service maintien à domicile.

Plusieurs projets ont pu se concrétiser :



- La mise en place d'une chorale intergénérationnelle

Le projet de chorale intergénérationnelle est un projet initié par la résidence autonomie, le CCAS et le centre de loisirs La Fontaine. L'objectif de ce projet est de renforcer les relations entre générations et de réactiver le lien social à travers une activité commune.

Le CCAS a financé la totalité de la prestation se composant de 8 séances de mi-septembre à début décembre avec une représentation sur le parvis de la mairie lors des illuminations de Noël.

- Des animations internes à la résidence

La résidence autonomie propose un large choix d'activités régulières ou ponctuelles à l'ensemble de ses résidents (sophrologie, yoga, médiation animale, ...). La résidence autonomie ouvre gratuitement ces activités aux bénéficiaires du maintien à domicile.

- Un service de restauration collective

La résidence autonomie dispose d'un service de restauration collective. Sous réserve d'inscription 8 jours au préalable, les bénéficiaires du maintien à domicile pourront y déjeuner avec les résidents, à hauteur de 10,96 € TTC le repas.

- Des sorties annuelles

Les sorties impliquant l'intervention de prestataires sont organisées une fois par an. Elles comprennent le transport, la prestation d'un guide, le repas et l'encadrement par des animateurs référents, du point de ramassage le matin au point de retour en fin de journée. Le financement des sorties est pris en charge en totalité par le CCAS. Le coût pour les participants est fixé à 50% du coût de la sortie, transport inclus. La première sortie se déroulera en juin 2025, avec un déjeuner croisière sur la Seine, avec 15 places réservées pour les résidents.

4) La mobilité

Le MOBI'BUS consiste en un service de transport à la demande, réservé aux personnes âgées permettant de faciliter les déplacements à Fontenay-aux-Roses ou dans les villes limitrophes, prioritairement pour des rendez-vous médicaux ou des démarches administratives. Depuis 2024, la réservation s'effectue auprès de la gestionnaire du maintien à domicile.

Le trajet sur le périmètre communal est de 1,80 € et de 3,60 € sur les communes limitrophes



En 2024, suite à la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité du logiciel métier, seules les réservations payantes sont inscrites dans les statistiques ci-dessus, ce qui explique la diminution du nombre de trajets et de bénéficiaires. En effet, contrairement aux années précédentes, ces chiffres ne tiennent pas compte des transports à titre gracieux lors des événements ponctuels du CCAS ou de la ville. Ils n'incluent pas le transport vers les bureaux de vote, lors des sorties et activités de l'Espace Loisirs Seniors (banquets, sortie de printemps, sorties diverses ou domicile-Espace Loisirs).

Les usagers du MOBI'BUS sont des bénéficiaires réguliers. Ils utilisent ce service pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux hebdomadaires ou pour réaliser des activités de la vie quotidienne (courses, coiffeur, banque...). D'autres l'utilisent ponctuellement pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou réaliser leurs démarches administratives (mairie, France Services, commissariat, MJD). La priorité est donnée aux rendez-vous médicaux.

Les trajets sur la commune diminuent (-39% par rapport à 2023). Même si les transports ponctuels et quotidiens du domicile à l'Espace Loisirs Seniors ne sont plus comptabilisés dans les chiffres, il est permis d'avancer que les seniors utilisent de plus en plus le Petit Fontenaisien, qui leur offre la gratuité de transport à partir de 60 ans (sans conditions de ressources), grâce au Pass Local mis en place par Vallée Sud Grand Paris.

Les trajets hors commune sont également en diminution (-14% par rapport à 2023). Châtenay-Malabry est régulièrement plébiscitée pour le commissariat de police et le CMP notamment.

En plus d'une aide à la mobilité, le conducteur assure une mission de veille et fait le lien en cas de besoin avec le service maintien à domicile.

Perspectives 2025

Poursuite des actions à destination des seniors fontenaisiens :

Le CCAS souhaite renforcer son partenariat avec le Théâtre des Sources afin que les seniors puissent avoir accès à la culture à moindre coût. Les seniors de l'Espace Loisirs vont pouvoir bénéficier de place de spectacle à un tarif préférentiel. Par ailleurs, le CCAS relaie les activités culturelles mises en place par les différents services et partenaires de la ville.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Arpavie, une sortie déjeuner croisière sur la Seine est prévue en juin à destination des seniors de la résidence Marie Nodier et des adhérents de l'Espace Loisirs.

L'année 2025 sera marquée par la reprise par le CCAS du dispositif Juvénior, ayant pour vocation de proposer aux jeunes retraités des activités destinées à maximiser leur autonomie. A la date de l'écriture du présent rapport les activités proposées se déclinent en cours d'ostéopathie, de réflexologie plantaire, de danse, de peinture et de sport adapté.

Du reste, la mise en place d'actions de loisirs à domicile, dans une logique d'« aller-vers », reste au cœur des réflexions de l'équipe. Un partenariat avec l'EHPAD du Parc, similaire à celui de l'Arpavie est envisagé, autour d'activités de loisirs encore en réflexion.

Amélioration continue du Maintien à domicile :

Au-delà du maintien de la qualité de service, qui représente un travail de tous les jours, l'équipe perfectionnera ses pratiques, avec notamment la transmission d'une enquête qualité sur le maintien à domicile, la refonte d'un livret d'accueil pour les nouveaux bénéficiaires...

Un travail s'est enclenché et se poursuivra en lien avec les services de la Ville sur l'application de la loi AGEF, impliquant l'abandon des contenants en matière plastique pour le portage de repas. Une actualisation des documents réglementaires sera également lancée.

Développer des outils de communication et d'information vers les seniors

Pour donner suite à l'Analyse des Besoins Sociaux, un feuillet seniors va être produit une fois par an dans le magazine municipal. Son objectif est de valoriser les actions mises en place par le CCAS (Espace Loisirs, services proposés par le maintien à domicile) et France services ainsi que les actions et coordonnées des partenaires locaux (EHPAD, Résidence Arpavie, CLIC).

Mise en place de permanences de l'élue déléguée aux seniors

L'analyse des besoins sociaux, a mis en lumière la nécessité de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Forte de ce constat, la conseillère municipale déléguée aux seniors a souhaité instaurer une permanence mensuelle au sein de la Maison de Quartier des Paradis. L'objectif est de permettre une remontée d'informations de la part des seniors, via un canal encore inexploré, et de créer un espace d'écoute, qui ne se substitue pas à un accompagnement social caractérisé. Cette permanence se déroule les premiers jeudis du mois de 16h à 18h.